

# 2014

Rapport  
d'activités  
**IDDRI**





4	Avant-propos de Teresa Ribera, directrice de l’Iddri
6	Gouvernance de l’Iddri
7	Budget de l’Iddri
8	Équipe de l’Iddri
10	Mission de l’Iddri
11	Partenariat Iddri-Sciences Po
12	Éditorial de Julia Marton-Lefèvre, administratrice de l’Iddri
14	Publications clés
16	Événements clés
18	Chiffres clés

# Sommaire

<b>20</b>	<b>PROGRAMMES DE L’IDDRI</b>
<b>22</b>	<b>Climat et Énergie</b> Préparation de la COP21 et appui à la stratégie européenne énergie-climat 2030
<b>28</b>	<b>Gouvernance</b> Le financement et l’innovation dans l’agenda post-2015
<b>32</b>	<b>Biodiversité</b> Instruments économiques et juridiques, à la recherche du « principe de réalité »
<b>36</b>	<b>Océans et Zones côtières</b> Durabilité des océans : une gouvernance renouvelée ?
<b>38</b>	<b>Agriculture et Alimentation</b> Pour des systèmes alimentaires durables : consolider la place de la société civile
<b>40</b>	<b>Fabrique urbaine</b> Transition écologique et ville durable, spécificités de l’échelon local
<b>42</b>	<b>Nouvelle Prospérité</b> L’émergence de nouveaux modèles de développement
<b>45</b>	<i>Regards sur la Terre, l’annuel du développement durable</i>



## Avant-propos

C'est avec beaucoup de plaisir que j'ouvre ce rapport d'activité. Lorsque l'on m'a confié la direction de l'Iddri en 2014, je savais que ma mission serait un fantastique défi. Le défi de porter au plus haut les compétences de l'Iddri pour lui faire jouer pleinement son rôle en préparation d'une année 2015 intense et charnière en matière d'agenda international du développement durable (avec notamment l'adoption des Objectifs de développement durable et la conférence Paris Climat 2015). Le défi également de rendre l'Iddri toujours plus capable d'anticiper les enjeux majeurs du futur.

Je ne peux pas citer ici l'ensemble des réalisations de l'Iddri et je me limiterai à quelques exemples. Je veux, avant cela, souligner le formidable engagement de l'ensemble de mes collaborateurs à l'Iddri.

L'un des sujets sur lesquels l'Iddri a montré sa pertinence en 2014 est celui des océans. Grâce à un investissement pionnier depuis plusieurs années, en bonne collaboration avec des partenaires comme l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) ou l'Institute for Advanced Sustainability Studies (IASS), les travaux de l'Iddri ont été instrumentaux en amont de la décision historique de l'ONU en janvier 2015 d'ouvrir des négociations pour l'élaboration d'un accord juridiquement contraignant sur la conservation de la biodiversité marine en haute mer.

2014 a également été une année de consolidation de l'ancrage international de l'Iddri. Au niveau européen, l'Iddri a su mobiliser ses capacités de propositions et de dialogue pour alimenter le débat préalable à l'adoption, en octobre 2014, du paquet climat-énergie 2030.

## « 2014 a été une année de consolidation de l'ancrage international de l'Iddri. »

Au-delà de l'Europe, l'Iddri a consolidé ses relations avec la Chine, à travers une intensification des travaux communs avec le National Center for Climate Change Strategy and International Cooperation (NCSC) et la signature d'un nouvel accord de partenariat avec l'Université de Tsinghua. J'ai également tenu à développer les relations de l'Iddri avec l'Amérique latine. L'importance et l'interdépendance des défis sociaux et environnementaux sur ce continent en font en effet un formidable interlocuteur pour l'Europe. Une Europe où des souvenirs douloureux nous rappellent que la prospérité et l'équité ne sont des valeurs durables que si elles demeurent des priorités constantes. Le développement durable n'est plus seulement un enjeu pour les pays pauvres, mais aussi pour l'ensemble des classes moyennes qui se paupérisent. Ainsi, l'Iddri a notamment développé des relations fortes avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) ainsi qu'avec des *think tanks* du Brésil, du Chili, du Costa Rica et du Pérou.

Parmi les nouveaux enjeux du développement durable, l'un des plus structurants est aussi celui du passage des intentions à l'action. Plus de vingt ans après le Sommet de la Terre de Rio, l'engagement de la communauté internationale devrait se cristalliser en 2015. Viendra alors le temps de la mise en œuvre. L'après-2015 s'annonce comme une période riche en innovations, initiatives sectorielles et coalitions d'acteurs variés.

L'Iddri se prépare à ce changement progressif, ce basculement d'une gouvernance centralisée vers une gouvernance multipolaire et décentralisée du développement durable. Il faudra bien identifier les priorités, les leviers qui rendront la transformation plus facile et plus rapide, sans oublier de se donner les moyens d'apporter des réponses appropriées aux régions qui pourront souffrir davantage des grandes transformations qui sont devant nous.

Ces défis sont à la mesure de l'Iddri. L'entreprise que Laurence Tubiana et Michel Colombier ont construite est sans cesse alimentée par de nombreux collaborateurs, partenaires et amis, y compris moi-même, heureuse de pouvoir enrichir l'Iddri d'une vision des défis du monde plurielle et ouverte. J'espère que les pages qui suivent vous convaincront que ce quotidien est riche, foisonnant et exaltant. Et l'avenir bien plus encore.

*Teresa Ribera*

## Teresa Ribera

Directrice de l'Iddri

*Teresa Ribera est directrice de l'Iddri, depuis juillet 2014. Elle était auparavant conseillère sur le changement climatique à l'Iddri.*

*Teresa Ribera a été secrétaire d'État aux Changements climatiques pour le gouvernement espagnol de 2008 à 2011, responsable des politiques environnementales et climatiques ainsi que de l'agence météorologique nationale. Entre septembre 2012 et juin 2013, elle a travaillé dans l'industrie des énergies renouvelables sur le déploiement de solutions photovoltaïques. Auparavant, elle a été directrice générale du climat (2004-2008) et a occupé différents postes techniques dans les ministères des Travaux publics, des Transports et de l'Environnement (1996-2004).*

*Teresa Ribera a étudié le droit, est titulaire d'un diplôme en droit constitutionnel et science politique du Centro de Estudios Constitucionales (Espagne) et fait partie du Cuerpo Superior de Administradores Civiles del Estado (Corps supérieur des administrateurs civils de l'État espagnol). Elle a été professeure adjointe en droit public à l'Université autonome de Madrid (Espagne).*

*Elle collabore régulièrement avec plusieurs groupes de réflexion et organisations à but non lucratif, ainsi que diverses organisations internationales. Elle a participé à un grand nombre de conférences, ateliers et publications sur le changement climatique, l'environnement, l'énergie, la gouvernance internationale et les institutions de l'Union européenne.*

*Teresa Ribera dirige le conseil d'orientation de Momentum For Change, initiative de la Convention-cadre des nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ; elle est également membre du Global Agenda Council on Climate Change 2014-2016, du Forum économique mondial et du Leadership Council du Réseau des solutions pour le développement durable (UNSDSN).*

# Gouvernance de l'Iddri

Créé en 2001 (sous la forme d'un groupement d'intérêt scientifique), l'Iddri est aujourd'hui une fondation reconnue d'utilité publique. Les nouveaux statuts de la « Fondation Institut de recherche pour le développement durable et les relations internationales », dite Iddri (Institut du développement durable et des relations internationales), ont été approuvés par le Conseil d'État le 4 novembre 2009. Depuis 2007, deux partenariats stratégiques structurent les activités de l'Iddri : l'un avec Sciences Po (complété par un partenariat avec l'université de Columbia dans le cadre du programme Alliance) ; l'autre avec la Ferdi (Fondation pour les études et recherches sur le développement international) dans le cadre de l'Initiative pour le développement et la gouvernance mondiale (IDGM), lancée en 2009 avec le soutien de l'Agence française de développement (AFD). Cette initiative a été renforcée en 2011 par le projet IDGM+, « Concevoir de nouvelles politiques de développement international à partir des résultats de la recherche.

Renforcement de l'Initiative pour le développement et la gouvernance mondiale », sélectionné parmi les projets Laboratoires d'excellence (Labex) financés par le programme « Investissements d'avenir » du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Porté par la Ferdi, en partenariat avec l'Iddri et le Centre d'études et de recherches sur le développement international (Cerdi), ce projet a pour objectif de développer une interface européenne, et d'envergure internationale, entre la recherche de haut niveau et les recommandations politiques autour de thématiques importantes en matière de développement durable et de coopération pour le développement. Les questions couvertes concernent aussi bien l'évaluation des politiques de développement et leur reconfiguration à la lumière d'enjeux centraux du développement durable (climat, biodiversité, commerce et environnement) que les besoins correspondants en matière de coordination internationale et d'organisation d'une gouvernance mondiale.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Collège des fondateurs

- EDF, représenté par **Claude Nahon**
- EpE, représenté par **Claire Tutenuit**
- Engie, représenté par **Anne Chassagnette**
- Institut Veolia Environnement, représenté par **Pierre Victoria**

### Collège des membres de droit

- Ademe, représenté par **François Moisan**
- AFD, représenté par **Alain Henry**
- Cirad, représenté par **Michel Eddi**
- CNRS, représenté par **Stéphanie Thiebault**
- INRA, représenté par **Jean-François Soussana**

### Collège des personnalités qualifiées

- **Jean-Michel Charpin**
- **Michel Griffon**
- **Jean Jouzel**
- **Julia Marton-Lefèvre**
- **Christine Musselin**

### Le Bureau est composé de

- **Jean Jouzel**, président
- **Claude Nahon**, vice-présidente
- **Anne Chassagnette**, trésorière
- **Michel Eddi**, secrétaire

Un commissaire du gouvernement, désigné par le ministère de l'Intérieur, assiste aux séances du conseil d'administration avec voix consultative. Il veille au respect des statuts et du caractère d'utilité publique de l'activité de la fondation.

## CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'IDDRI, RENOUVELÉ EN DÉCEMBRE 2014

- |   |   |   |
|---|---|---|
| • <b>Scott Barrett</b><br>(Université Columbia, États-Unis)       | • <b>Laurent Mermet</b><br>(AgroParisTech, France)  | et I.G. Patel Professor of economics & government, ISe)   |
| • <b>Sandra Bessudo</b><br>(Fondation Malpelo, Colombie)          | • <b>Mireille Razafindrakoto</b><br>(Institut de Recherche pour le Développement, France)       | • <b>Isabel Studer Noguez</b> (Global Institute for Sustainability, EGADE Business School, Tecnológico de Monterrey, Mexique) |
| • <b>Ian Goldin</b> (Université d'Oxford, Royaume-Uni)            | • <b>Johan Rockström</b> (Stockholm Resilience Center, Suède)                                   | • <b>Sybille van den Hove</b> (Université autonome de Barcelone, Espagne)   |
| • <b>Claude Henry</b> (Sciences Po & Université Columbia, France) | • <b>Heike Schröder</b> (Université de East Anglia, Royaume-Uni)                                | • <b>Elke Weber</b><br>(Université Columbia, États-Unis)  |
| • <b>Paul Leadley</b><br>(Université Paris-Sud, France)           | • <b>Lord Nicholas Stern</b> (Grantham Research Institute on Climate Change and the Environment | • <b>Zhongxiang Zhang</b><br>(Université Fudan, Chine)  |
| • <b>Mariana Mazzucato</b> (Université du Sussex, Royaume-Uni)    |   |   |

# Budget de l'Iddri

## CONSEIL D'ORIENTATION

### Administrations

- **Michel Badré** (CGEDD)
- **Pierre-Franck Chevet** (ministère de l'Écologie)
- **Philippe Lacoste** (ministère des Affaires étrangères)

### Instituts de recherche et universités

- **Patrick Duncan** (CNRS)
- **Michel Eddi** (CIRAD)
- **Sylviane Guillaumont** (Université d'Auvergne)
- **Jean-Charles Hourcade** (Cired)
- **Christian Lequesne** (CERI)

### Entreprises

- **Matt Christensen** (Axa Investment Managers)
- **Pierre Ducret** (Caisse des dépôts Climat)
- **Jean-Pierre Tillon** (InVivo)
- **Pierre Victoria** (Institut Veolia Environnement)
- **Gilles Vermot Desroches** (Schneider Electric)

### Organisations non gouvernementales et syndicales

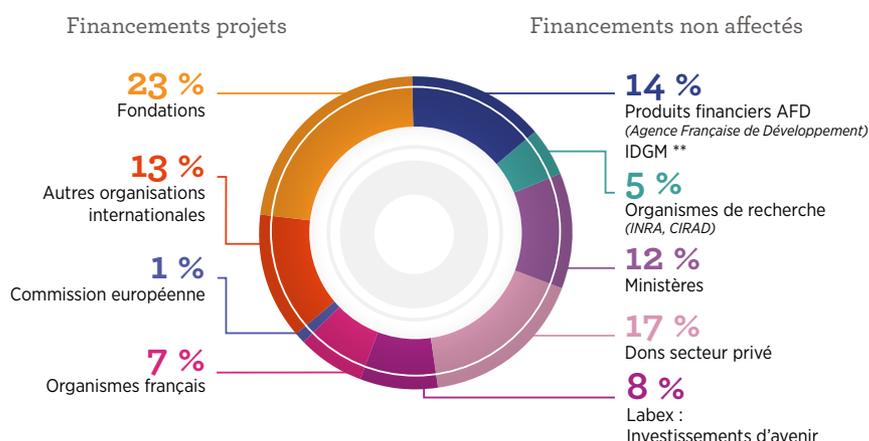
- **Pierre-Yves Chanu** (CGT)
- **John Evans** (Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE)
- **Timothy Geer** (WWF International)
- **Daniel Lebègue** (IFA)
- **Camilla Toulmin** (IIED)

### Collectivités territoriales

- **Denis Baupin** Député, Vice-président de l'Assemblée Nationale

Le budget de la Fondation s'est établi en 2014 à 4,8 millions d'euros en intégrant les coûts des personnels mis à disposition. Les ressources proviennent d'entreprises, notamment des membres fondateurs, de centres de recherche (sous forme de personnels mis à disposition), de ministères (Affaires étrangères, Écologie et Recherche), de divers partenaires nationaux et internationaux ainsi que de projets européens. L'Iddri bénéficie depuis 2011 d'un financement « Investissements d'avenir » sur 10 ans, programme d'excellence en matière de recherche.

## Répartition des financements\*



\* Personnel mis à disposition inclus

\*\* IDGM (Initiative pour le développement et la gouvernance mondiale)

## Répartition des dépenses par programme\*



\* 33,5 équivalents temps plein incluant le personnel mis à disposition

\*\* inclut les activités exceptionnelles liées à la préparation de la COP21

# Équipe de l'Iddri



**Carine Antunes**  
Assistante événements et communication



**Pierre-Marie Aubert**  
Chercheur Politiques agricoles et alimentaires



**Noura Bakkour**  
Chef de projet



**Pierre Barthélemy**  
Chargé des publications et Internet



**Aurore Bertinetti**  
Assistante de gestion



**Laura Brimont**  
Chercheuse Nouvelle Prospérité



**Lucien Chabason**  
Conseiller auprès de la direction



**Lucas Chancel**  
Chercheur Nouvelle Prospérité



**Michel Colombier**  
Directeur scientifique



**Elise Coudane**  
Chargée des événements et valorisation des activités



**Lisa Dacosta**  
Secrétaire générale



**Damien Demailly**  
Coordinateur du programme Nouvelle Prospérité



**Alexandra Deprez**  
Chercheuse Climat et Négociations internationales



**Delphine Donger**  
Chargée de communication et relations presse



**Laetitia Dupraz**  
Assistante de direction



**Jérôme Dupuis**  
Directeur des partenariats



**Marion Gourdin**  
Chargée de valorisation web



**Renaud Lapeyre**  
Chercheur Biodiversité et services environnementaux



**Yann Laurans**  
Directeur du programme Biodiversité



**Alexandre Magnan**  
Chercheur Vulnérabilité et Adaptation



**Mathilde Mathieu**  
Chercheuse Politiques climatiques et énergétiques



**Océane Peiffer-Smadja**  
Doctorante Fabrique urbaine



**Roberta Pierfederici**  
Chercheuse *Deep Decarbonization Pathways Project*



**Céline Ramstein**  
Chef de projet COP21



**Aleksandar Rankovic**  
Chercheur Biodiversité et interactions science-société



**Vincent Renard**  
Conseiller auprès de la direction, programme Fabrique urbaine



**Teresa Ribera**  
Directrice



**Julien Rochette**  
Coordinateur du programme Océans et zones côtières



**Andreas Rüdinger**  
Chercheur Politiques climatiques et énergétiques



**Oliver Sartor**  
Chercheur Politiques climatiques et énergétiques



**Mathieu Saujot**  
Coordinateur  
Fabrique urbaine



**Marie-Hélène Schwoob**  
Chercheuse Politiques  
agricoles et alimentaires



**Carole-Anne Sénit**  
Doctorante Gouvernance



**Thomas Spencer**  
Directeur du programme  
Climat



**Léna Spinazzé**  
Directrice du  
développement et de la  
communication



**Lucilia Tanchereau**  
Responsable administrative



**Sébastien Treyer**  
Directeur des programmes



**Laurence Tubiana**  
Fondatrice



**Julie Vaillé**  
Chercheuse Financement  
du développement



**Tancrède Voituriez**  
Directeur du programme  
Gouvernance



**Henri Waisman**  
Coordinateur *Deep  
Decarbonization Pathways  
Project*



**Xin Wang**  
Chercheur Politiques  
énergétiques et climatiques  
Chine



**Glen Wright**  
Chercheur Gouvernance  
internationale des océans



**Michael Zammit  
Cutajar**  
Conseiller spécial  
Négociations climatiques



**Sani Zou**  
Chercheuse Finance climat



**Chris Bataille**  
Chercheur associé



**Raphaël Billé**  
Chercheur associé



**Jean-Pierre Gattuso**  
Chercheur associé



**Joël Ruet**  
Chercheur associé

### *L'équipe de la Chaire Développement durable de Sciences Po*

**Laurence Tubiana**, directrice  
**Daniel Boy**, directeur de recherche au CEVIPOF/Sciences Po  
**Claude Henry, Sébastien Treyer et Benoît Martimort-Asso**, conseillers scientifiques  
**Anne-Laure Faure**, chargée de mission partenariats  
**Julie Cohen**, assistante

### *Les enseignements assurés à Sciences Po par l'Iddri et la Chaire*

- Master Développement durable
- *Master Development practice* (MDP), PSIA
- *Master Development and Common Pool Resource*
- *Master Biodiversity Law and Policy*, PSIA
- *Executive Master* Politiques et management du développement
- Master Urbanisme
- Master Sciences et politiques de l'environnement
- Licence, cours magistral *Green economy*
- Collège universitaire : *"Inequalities, as sustainable development challenge: Introduction to the political economy of inequality and sustainability"*

### *Les enseignants*

**Noura Bakkour, Matthieu Brun, Lucas Chancel, Claudio Chiarolla, Michel Colombier, Renaud Lapeyre, Céline Ramstein, Vincent Renard, Julien Rochette, Andreas Rüdinger, Oliver Sartor, Mathieu Saujot, Marie-Hélène Schwoob, Thomas Spencer, Sébastien Treyer, Xin Wang, Tancrède Voituriez**

# Mission de l'Iddri

Institut de recherche sur les politiques, l'Institut du développement durable et des relations internationales a pour objectif d'élaborer et de partager des clés d'analyse et de compréhension des enjeux stratégiques du développement durable dans une perspective mondiale. L'Iddri accompagne les différents acteurs dans la réflexion sur la gouvernance mondiale des grands problèmes collectifs que sont la lutte contre le changement climatique, la protection de la biodiversité, la sécurité alimentaire ou l'urbanisation et participe aux travaux sur la redéfinition des trajectoires de développement. L'Iddri porte une attention toute particulière au développement de réseaux et de partenariats avec les pays émergents et les pays les plus exposés aux risques, de façon à mieux appréhender et partager différentes visions du développement durable et de la gouvernance. Afin de mener à bien son action, l'Iddri s'insère dans un réseau de partenaires issus des secteurs privé, académique, associatif ou public, en France, en Europe et dans le monde. Institut indépendant, l'Iddri mobilise les moyens et les compétences pour diffuser les idées et les recherches scientifiques les plus pertinentes en amont des négociations et des décisions.

Ses travaux sont structurés autour de sept programmes thématiques : Agriculture, Biodiversité, Climat et Énergie, Fabrique urbaine, Gouvernance, Nouvelle Prospérité, et Océans et zones côtières.

Dans le cadre de son partenariat avec Sciences Po, de nombreux chercheurs de l'Iddri participent aux enseignements ainsi qu'au développement de programmes de recherche.

Fondation de recherche reconnue d'utilité publique, l'Iddri met à la disposition de tous, *via* son site Internet, ses différentes analyses et propositions.

*Pour suivre l'ensemble de nos activités, inscrivez-vous à la Lettre de l'Iddri sur*  
**[www.iddri.org](http://www.iddri.org)**

# Partenariat stratégique avec Sciences Po : un *think tank* ancré dans une université de sciences sociales

***Qu'est-ce qui différencie l'Iddri d'autres think tanks internationaux sur les enjeux environnementaux ? L'une de ses spécificités majeures provient de son ancrage dans la prestigieuse université en sciences sociales qu'est Sciences Po.***

Évoluer dans cet univers d'expertise interdisciplinaire permet à l'Iddri d'apporter un regard complémentaire et indispensable sur les recommandations centrées sur la mise en œuvre directe d'outils de l'économie de l'environnement (prix du carbone, instruments de marché pour la biodiversité, etc.).

Les différentes approches qui sont développées à Sciences Po se retrouvent en effet dans les travaux de l'Iddri, dans une compréhension complète des processus d'élaboration des politiques publiques, dans toute leur complexité stratégique, ainsi que des processus de changement dans les institutions nationales et internationales.

« *Évoluer dans cet univers d'expertise interdisciplinaire apporte à l'Iddri un regard complémentaire et indispensable sur les outils de l'économie de l'environnement.* »

Outre son implication dans les cours de la Paris School of International Affairs (PSIA) sur les enjeux internationaux d'environnement, l'Iddri développe ses collaborations de recherche avec les différents laboratoires de Sciences Po, donnant à ses interventions un caractère plus spécifique et la possibilité de décalages par rapport à une pensée *mainstream* qui a trop souvent occupé le devant de la scène des négociations internationales environnementales avec des propositions éloignées de la *realpolitik*.

En 2014, des opportunités innovantes de collaborations scientifiques ont émergé à la faveur du programme IDEX (Initiative d'excellence) qui rassemble toute la Communauté d'universités et d'établissements Sorbonne Paris Cité. L'Iddri a apporté son concours au montage et à l'animation du projet interdisciplinaire « Politiques de la Terre à l'épreuve de l'Anthropocène », coordonné scientifiquement par Bruno Latour (Medialab, Sciences Po), qui rassemble des disciplines telles que la sociologie politique, l'aménagement, l'écologie, la chimie ou la géologie. Parmi les coopérations permises par ce programme, celui-ci est porteur de renouvellement des cadrages, des méthodes et des objets que l'Iddri pourra mobiliser pour influencer les politiques et les négociations en matière de développement durable. Il cherche en particulier à analyser comment renouveler les manières de représenter le problème climatique, qu'il s'agisse des représentations portées par les sciences, ou celles présentes dans les négociations internationales ou dans l'opinion publique.

# Éditorial

## Préparer l'Iddri au monde de l'après-2015



J'ai suivi les travaux de l'Iddri depuis sa création et je suis impressionnée par la rapidité avec laquelle l'institut a occupé une position de plus en plus influente parmi les organisations semblables en place depuis beaucoup plus longtemps, et basées pour la plupart dans le monde anglo-saxon. Le nom même de l'Iddri - Institut du développement durable et des relations internationales - présente clairement ses ambitions en mettant l'accent sur la marche du monde vers le développement durable grâce à la recherche et l'influence sur les politiques. Ayant quitté ma fonction de directrice générale de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) début 2015, j'ai eu le plaisir de pouvoir accepter l'invitation à me joindre au conseil d'administration de l'Iddri à titre personnel. J'ai déjà beaucoup appris auprès des autres membres du Conseil et de mes collègues à l'Iddri, et j'espère que l'expérience acquise pendant mes nombreuses années dans les domaines de la science, de l'environnement et du renforcement des capacités au niveau international pourra être utile à la poursuite de la croissance et du développement de l'Iddri.

Les forces de l'Iddri résident à mon avis dans sa nature véritablement internationale, comme en témoignent à la fois les domaines abordés et son équipe de collaborateurs. Une journée passée avec les membres du personnel de l'Iddri s'avère une expérience véritablement multiculturelle et intellectuelle. Renforcé par cette vision internationale, l'Iddri aborde ses domaines thématiques de manière transversale, particulièrement nécessaire dans notre monde qui a toujours tendance à se sentir plus à l'aise dans les filières cloisonnées. Le choix de ses thèmes d'étude démontre la volonté ferme de l'Iddri d'aider à répondre aux problèmes fondamentaux pour l'avenir de l'humanité et la préservation des systèmes favorisant la vie sur la planète. Le fait d'aborder ces domaines à la fois sous l'angle des sciences naturelles et des sciences sociales s'est avéré essentiel pour saisir la portée de l'ensemble des défis.

Les liens étroits avec Sciences Po, université interdisciplinaire et internationale des sciences politiques, constituent un autre atout unique pour l'Iddri. Ces contacts permanents avec des universitaires et étudiants de calibre international permettent d'actualiser constamment l'agenda de l'Iddri avec le dernier état des connaissances. En plus du milieu universitaire, les partenaires de l'Iddri issus du monde des entreprises, du gouvernement et de la société civile permettent de continuer à tisser les liens nécessaires pour réaliser le développement durable.

L'année 2015 et ses trois processus de négociations séparés sur le financement du développement, les objectifs de développement durable et le changement climatique marquent la fin de la période quinquennale actuelle de planification stratégique de l'Iddri, amenant à examiner les réalisations passées et à construire sur ces dernières un nouveau programme solide et pertinent. Le monde de l'après-2015 présentera des défis et opportunités considérables pour tous les habitants de la planète. Et l'Iddri sera bien placé pour aider à influencer les changements profonds qui devront avoir lieu dans tous les secteurs de la société.

Dans ce nouveau monde, la force de l'Iddri sera sa capacité à utiliser son capital d'expériences et de connaissances pour faire passer ses messages à la fois auprès du grand public et des décideurs. Le nombre croissant de partenaires de l'Iddri participera sans aucun doute à cet effort visant à influencer les décisions politiques, facteur essentiel pour que les actions concrètes nécessaires au développement durable se mettent véritablement en place. L'Iddri continuera à veiller à ce que les résultats de ses travaux soient utilisés efficacement, afin que les engagements attendus des discussions sur le développement durable, le financement et le climat deviennent une réalité sur le terrain partout dans le monde. L'Iddri continuera également à faire le lien entre tous ces enjeux de sorte que nous ne retombions pas à nouveau dans les habitudes de cloisonnement dont il faudra se défaire. La dégradation de tous les systèmes naturels indispensables à la vie (que ce soient la biodiversité, les océans, les forêts ou les terres arides), les défis urbains grandissants et l'engagement pour l'équité et la bonne gouvernance sont tous des enjeux liés aux discussions de 2015 qui nécessiteront un suivi continu de l'Iddri et de ses partenaires. Le nouvel ordre mondial ne doit plus accepter de promesses creuses !

*Julia Marton-Lefèvre*

## Julia Marton-Lefèvre

### Administratrice de l'Iddri

*Julia Marton-Lefèvre est conseillère du World Future Council.*

*Elle a notamment occupé les postes de directrice générale de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature, 2007-2014), de directrice générale du Conseil international pour la science (CIUS) à Paris, de directrice générale de LEAD (Leadership for Environment and Development) International à New York et à Londres, et de recteur de l'Université pour la paix affiliée aux Nations unies à San José au Costa Rica.*

*Julia Marton-Lefèvre a étudié l'histoire, l'écologie et la planification environnementale aux États-Unis et en France.*

*Co-auteure de nombreux ouvrages et articles, elle a reçu en 1999 le prix AAAS de la coopération internationale en sciences.*

# Publications clés

*En 2014, l'Iddri a publié plus de 85 articles, ouvrages et rapports. La sélection ci-dessous témoigne de la diversité des thématiques traitées et des types de publications permettant à la fois d'approfondir des axes de recherche, d'éclairer des débats et de proposer des recommandations d'action relatives aux politiques de développement durable.*

## Les défis du développement après 2015 : quelles implications pour l'aide publique au développement ?

GOUVERNANCE – FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

Voituriez, T., Giordano, T., Boussichas, M. - *Policy Briefs* N°07/14.

L'infléchissement des trajectoires de développement en réponse aux contraintes et défis (économiques, sociaux, environnementaux) contemporains tend à accroître les besoins de financement des pays en développement. Et oblige à reconsidérer la place de l'aide publique au développement (APD) dans un portefeuille plus vaste et cohérent de sources et d'instruments de financement. Dans ce contexte, au-delà des efforts menés pour améliorer les performances, quelle place et quelle vision stratégique pour l'APD française ?

## Économie du partage : enjeux et opportunités pour la transition écologique

NOUVELLE PROSPÉRITÉ

Demaillly, D., Novel, A.-S. - *Studies* N°03/14.

L'économie du partage est-elle un outil de la transition écologique ? L'objectif principal de ce rapport est d'analyser les espoirs environnementaux de l'économie du partage, prise dans sa diversité, et les conditions de leur réalisation. Exploiter le potentiel environnemental du partage impose en effet des choix appropriés de la part des acteurs impliqués (pouvoirs publics, entrepreneurs et consommateurs), en termes d'encadrement réglementaire, d'innovations durables et de comportements.

## Projets citoyens pour la production d'énergie renouvelable : une comparaison France-Allemagne

CLIMAT – ÉNERGIE

Poize, N., Rüdinger, A. - *Working Papers* N°01/14.

Largement répandus en Allemagne, les projets citoyens de production d'énergie émergent en France. Quels sont les principaux obstacles au déploiement plus large de ces initiatives dans le contexte français, et les ajustements possibles pour favoriser cette dynamique ? Dans une perspective comparative, cette analyse se structure autour de quatre volets : les statuts juridiques et formes de portage ; les possibilités d'implication des collectivités ; le financement des projets, autour de la souscription citoyenne et de l'accès aux financements externes ; et l'accompagnement des projets.

## La conférence biodiversité en 2014 : décisions et pistes d'action

BIODIVERSITÉ

Chiarolla, C., Lapeyre, R. - *Issue Briefs* N°06/14.

Cet article revient sur les négociations qui se sont déroulées lors de la 12<sup>e</sup> Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. Si l'évaluation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité montre des progrès très relatifs, certaines questions de gouvernance ont néanmoins fait l'objet de positions communes : le protocole de Nagoya ; la reconnaissance, symbolique, de la notion de peuples indigènes dans la CDB ; et la mobilisation des ressources pour la conservation de la biodiversité.

## Ville et énergie : quels enjeux communs ?



FABRIQUE URBAINE

Saujot, M., Peiffer-Smadja, O., Renard, V. - *Working Papers* N°09/14.

L'articulation entre la planification urbaine et les politiques énergétiques paraît aller de soi ; on sait qu'elle joue un rôle crucial sur tous les plans, la conception et la forme des villes, l'économie, l'environnement, l'efficacité économique, et fondamentalement sur les équilibres sociaux. Pourtant, elle n'existe guère dans les faits, en tout cas pas de façon systématique et organisée. Sa nécessité intervient dans un contexte de pénurie financière et de réorganisation territoriale.

## PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES

En 2014, les chercheurs de l'Iddri ont publié près de 30 articles dans des revues scientifiques à comité de lecture françaises et internationales. Une section spéciale d'un numéro de la revue *Marine Policy*, consacrée à la gouvernance de la biodiversité marine dans les zones au-delà de la juridiction nationale, a notamment été coordonnée par l'Iddri et The Institute for Advanced Sustainability Studies (IASS). La revue *Ecological Economics* a pour sa part publié une analyse historique des inégalités de revenus et des émissions de CO<sub>2</sub> en France et aux États-Unis, considérant plus particulièrement le rôle du facteur générationnel sur les émissions. Parmi les autres revues scientifiques qui ont publié des articles écrits par des chercheurs de l'Iddri figurent *S.A.P.I.E.N.S.*, *Queen Mary Journal of Intellectual Property*, *Ecosystem Services*, *Energy policy*, *Carbon Climate Law Review*, *Journal of Hydrology*, *Ocean & Coastal Management*, ou encore *Climate Policy*.

### Comité de la sécurité alimentaire mondiale : consolider les avancées de la réforme

#### AGRICULTURE

Brun, M., Treyer, S., *Policy Briefs* N°02/14.

Si le processus de réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) est toujours en cours, il a néanmoins déjà généré une diversité de résultats - inédite en termes de gouvernance - contribuant à une meilleure compréhension des questions de sécurité alimentaire, notamment par la création du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE) en tant qu'interface science-politique du CSA et par une participation et une légitimité plus importantes obtenues pour la société civile.

### Quel chapitre « Adaptation » dans le nouvel accord climat ?

#### CLIMAT

Magnan, A., Ribera, T., Treyer, S., Spencer, T., *Policy Briefs* N°09/14.

Cet article propose un cadre structurel permettant d'intégrer la question de l'adaptation au changement climatique dans l'accord attendu au terme de la COP21. Le point de départ de cette proposition est l'absence jusqu'ici de formulation et de définition d'un objectif d'adaptation global. En conséquence, la communauté internationale manque d'une approche globale pour mener à bien les efforts d'adaptation, au contraire des politiques d'atténuation du changement climatique, qui disposent pour leur part d'un objectif global et d'un cadre structurel précisément définis.

### Pathways to deep decarbonization 2014 Report



#### CLIMAT - ÉNERGIE

Iddri-SDSN-29 centres de recherche de 15 pays

Ce premier rapport du Deep Decarbonization Pathways Project (DDPP) a été présenté en septembre 2014 dans le cadre du Sommet des chefs d'État convoqué par le secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon. Il montre comment les pays grands émetteurs de CO<sub>2</sub> pourraient réduire drastiquement leurs émissions de carbone d'ici à la moitié du siècle pour atteindre l'objectif, pris au niveau international, de limiter l'augmentation de la température mondiale en dessous de 2°C.

### Analyse économique du gaz de schiste aux États-Unis et implications pour l'UE

#### CLIMAT - ÉNERGIE

Spencer, T., Sartor, O., Matthieu, M. - *Studies* N°02/14.

Cette étude propose une évaluation de la « révolution » du gaz de schiste aux États-Unis, notamment en termes de prix de l'énergie et d'impacts macroéconomiques, et questionne la répliquabilité de cette révolution et de ses impacts en Europe.

### En finir avec le bleu pétrole : pour une meilleure régulation des activités pétrolières et gazières offshore



#### OCÉANS ET ZONES CÔTIÈRES

Rochette, J., Wemaëre, M., Chabason, L., Callet, S., *Studies* N°01/14.

Face à la situation actuelle et aux évolutions prévisibles des activités offshore, ce rapport interroge la pertinence du cadre international régissant ces activités. Couvrant à la fois les aspects de sécurité et de responsabilité/indemnisation, il analyse les réglementations internationales et régionales en vigueur, met en évidence les vides juridiques et identifie différentes options pour y remédier, en s'attachant au niveau d'intervention le plus adapté et aux principes auxquels toute activité de forage offshore devrait obéir.

# Événements clés

*En 2014, l'Iddri a organisé de nombreux événements : conférences ouvertes au public, sessions de séminaires de recherche, ateliers de travail fermés sous règle de confidentialité Chatham House. Ces différents types d'événements illustrent l'étendue des interventions de l'Iddri auprès de publics divers, en France et à l'étranger, à la fois tournées vers le décryptage et l'information de problématiques et fondées sur des dialogues informels entre acteurs, en amont de processus de négociations ou prospectifs.*

## Les réformes de l'APD française et la mise en œuvre de l'agenda post-2015 du développement : les enjeux d'une aide au secteur agricole

### GOUVERNANCE

10 février 2014, Paris (France)

Un atelier coordonné par l'Iddri, en partenariat avec le Cirad et la Ferdi, dans le cadre du projet « L'Aide publique au développement française dans l'agenda post-2015 ». Ce deuxième atelier visait à faire le point sur la nécessaire transformation des agricultures du monde, et notamment africaines, suivant une approche prospective ancrée dans l'agenda post-2015. Différents acteurs du monde du développement ont ainsi pu initier un débat sur la définition et la mise en œuvre de politiques publiques appropriées pour inciter et soutenir ces transformations. Cette série d'ateliers a permis la production de papiers de recommandations sur la performance de l'aide au développement en termes de réduction des inégalités.

## Analyse économique de la « révolution » du gaz de schiste aux États-Unis et conséquences pour l'UE

### CLIMAT

13 février 2014, Bruxelles (Belgique)

Avec l'appui de la députée européenne Catherine Trautmann, l'Iddri a organisé un déjeuner-débat au Parlement européen de Bruxelles afin de présenter son étude sur les enjeux et impacts des gaz de schiste sur la compétitivité et la politique énergétique européenne.

La discussion, modérée par Teresa Ribera et Catherine Trautmann, a permis de sensibiliser et mobiliser des députés européens sur cette question, en parallèle du Conseil européen sur la compétitivité industrielle des 20 et 21 février 2014.

## La prospérité doit-elle attendre le retour de la croissance économique ?

### NOUVELLE PROSPÉRITÉ

20 mars 2014, Londres (Royaume-Uni)

Une intervention de Lucas Chancel dans le cadre d'un séminaire organisé conjointement par The Grantham Research Institute on Climate Change and the Environment et The Centre for Climate Change Economics and Policy (CCCEP) at The London School of Economics and Political Science. Lucas Chancel y a présenté les principales conclusions du rapport *Une société post-croissance pour le XXI<sup>e</sup> siècle* avec l'éclairage d'Alex Bowen, chercheur au Grantham Research Institute et du CCCEP.

## Sécurité des activités offshore en Méditerranée orientale : vers une coopération régionale

### Océans

14 - 15 mai 2014, Steyning (Royaume-Uni)

Une conférence organisée par Wilton Park, en partenariat avec le German Marshall Fund of the United States, sur la sécurité des activités offshore en Méditerranée orientale, et notamment sur le potentiel d'une coopération régionale dans ce domaine. Julien Rochette est intervenu dans cette conférence réunissant les principaux acteurs concernés (États, organisations internationales, secteur privé, ONG), dans la continuité des travaux menés depuis 2011 pour promouvoir un renforcement des règles encadrant les activités offshore.

## L'innovation au secours de la biodiversité ?

### BIODIVERSITÉ

13 juin 2014, Paris (France)

La conférence internationale annuelle de l'Iddri et de la Fondation d'entreprise Hermès, avec le soutien de la Bibliothèque nationale de France, portait sur l'évaluation des possibilités et limites des nouvelles technologies et plus généralement de l'innovation au service de la conservation de la biodiversité. Ont été analysés les apports des innovations pour limiter les impacts négatifs sur la biodiversité, mais également les risques potentiels pour la biodiversité dont elles sont porteuses. Cette journée de conférence a permis de créer un espace de dialogue entre chercheurs et experts de différentes disciplines, mais aussi des membres d'organisations non gouvernementales, de la société civile et des décideurs publics.

## Ville et énergie : quels enjeux communs ?

### FABRIQUE URBAINE

24 juin 2014, Paris (France)

La conférence annuelle du Club Ville de l'Iddri s'est attachée à construire une vision commune entre les enjeux énergétiques et urbains, à lier les pratiques d'aménagement et les défis de la transition énergétique, et à faire dialoguer les acteurs issus de ces différents milieux. Organisée en partenariat avec le Cycle d'urbanisme de Sciences Po, elle a ainsi réuni experts et acteurs de la ville et de l'énergie.



### **Gouvernance mondiale : quelles leçons tirer du Comité de la sécurité alimentaire mondiale et de sa réforme ?**

**AGRICULTURE**

7-8 juillet 2014, Montpellier (France)

Cet atelier organisé par l'Iddri, le métaprogramme GloFoods Inra/Cirad et l'Institut agronomique méditerranéen de Montpellier, avait pour objectif d'analyser l'expérience de gouvernance que constitue le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), ainsi que les défis de l'organisation et les opportunités/difficultés pour le futur développement de la réforme du CSA.

### **Lancement officiel de la Plateforme des *think tanks* européens Paris 2015 (TT2015)**

**CLIMAT**

15 octobre 2014, Bruxelles  
(Belgique)

Le lancement officiel de la plateforme TT2015 a réuni des représentants de cinq des principaux *think tanks* européens impliqués dans l'initiative - CEPS, E3G, Iddri, IES-VUB et SWP - et dans les enjeux climatiques. Cet événement a ainsi permis d'éclaircir le rôle et les défis de l'Europe dans le futur accord climat de Paris 2015 et d'ouvrir un espace de dialogue notamment sur la stratégie et la politique à adopter.

### **Comment les systèmes traditionnels de gestion peuvent-ils aider à réaliser les objectifs politiques nationaux et internationaux ?**

**BIODIVERSITÉ**

15 novembre 2014 - Sydney  
(Australie)

Le World Parks Congress de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), qui se tient tous les dix ans, portait cette année sur le thème "*Parks, people, planet: inspiring solutions*". L'Iddri y a organisé un dialogue politique afin de débattre des contributions des systèmes traditionnels de gestion des ressources pour la conservation de la biodiversité et du patrimoine bioculturel.

03.12.2014: Teresa Ribera (Iddri) et Johan L. Kuylensstierna (SEI)



### **Climat et environnement : l'Europe peut-elle relever le défi ?**

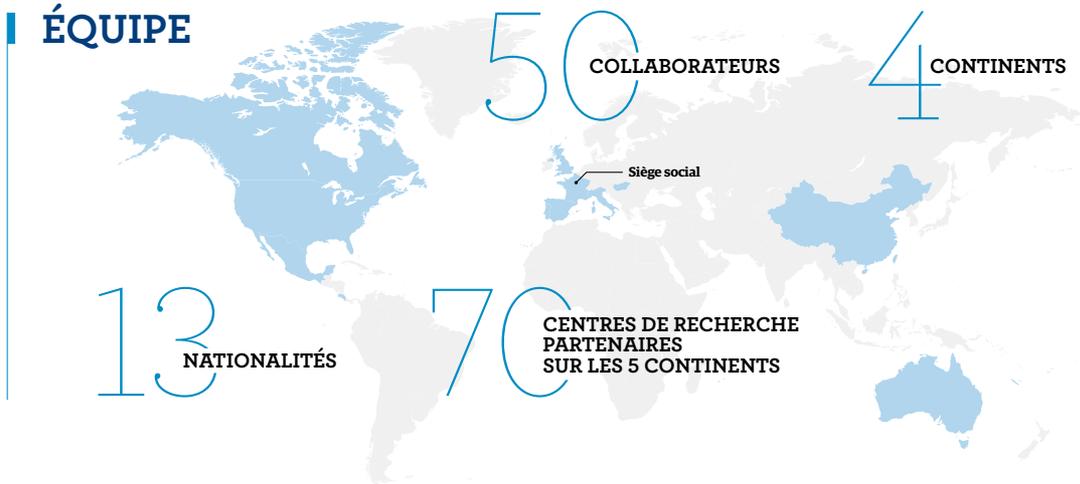
**CLIMAT**

3 décembre 2014 - Paris (France)

À l'occasion de la visite d'État en France de Sa Majesté le Roi Carl Gustaf XVI de Suède, le Stockholm Environment Institute (SEI), le Collège de France et l'Iddri ont organisé une conférence internationale sous le haut patronage et en présence de François Hollande, Président de la République, et de Sa Majesté le Roi Carl Gustaf XVI de Suède. Cet événement de haut niveau articulé autour de deux tables rondes - « climat et prospérité » et « politique climatique et énergétique européenne » - a permis de mobiliser les décideurs publics et privés sur la question du changement climatique.

# Chiffres clés

## ÉQUIPE



## ÉVÉNEMENTS

38

conférences publiques

100

Environ interventions externes de l'équipe de l'Iddri

35

ateliers d'acteurs : dialogues entre négociateurs, plateformes multi-acteurs (entreprises, ONG...), ateliers scientifiques

## MÉDIAS

1 000

Plus de citations, interviews et articles dans des médias français et internationaux

22 000

abonnés à la newsletter de l'Iddri

## PUBLICATIONS

40

PUBLICATIONS DANS LES COLLECTIONS IDDRI

30

PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES DE HAUT NIVEAU

9

RAPPORTS

5

OUVRAGES ET CHAPITRES D'OUVRAGES

Regards sur la Terre 2014 : Les promesses de l'innovation durable (Iddri-AFD-TERI), Armand Colin

Magnan, A. « De la vulnérabilité à l'adaptation au changement climatique : éléments de réflexion pour les sciences sociales », in *Risques côtiers et adaptations des sociétés*, ISTE Éditions

Magnan, A., Duvat, V. *Des catastrophes... « naturelles » ?*, Éditions du Pommier

Billé, R. et al. *Biodiversité : vers une sixième extinction de masse*, Éditions La Ville brûle

Rochette, J. « Régulation publique de l'urbanisation : les lois de protection du littoral au défi de la gouvernance » et « La délimitation des espaces maritimes en Méditerranée : entre enjeux stratégiques nationaux et exigences de conservation de la biodiversité », in *Un littoral sans nature ? L'avenir de la Méditerranée face à l'urbanisation*, École française de Rome

Travaux universitaires (mémoire sur la transition énergétique)

Documents écrits en partenariat avec des *think tanks* et centres de recherche internationaux (co-publications sur les politiques climatiques européennes et sur le futur accord climatique)

Les programmes  
de l'Iddri

Climat

Gouvernance

Biodiversité

Océans

Agriculture

Fabrique  
urbaine

Nouvelle

Prosperité



# Les programmes de l'Iddri

Sans surprise, l'année 2014 a été marquée par une mobilisation croissante autour de la préparation des grandes échéances onusiennes de 2015. Convaincu qu'il est essentiel d'apporter très tôt dans ces processus des approches nouvelles et des pistes de solution pour pouvoir influencer les agendas de négociation, l'Iddri s'est tout d'abord mobilisé pour être une force de proposition intellectuelle, en s'appuyant sur une équipe renforcée mais aussi en développant une production collective associant scientifiques, *think tanks* et parties prenantes dans une vingtaine de pays. Activement impliqué dans diverses enceintes de négociation formelles et informelles, l'Iddri a aussi pris l'initiative de convoquer plusieurs dialogues de haut niveau, à l'échelle globale ou régionale, afin de confronter, de préciser ou de reformuler ces idées et de favoriser leur appropriation par une plus large communauté d'acteurs et, en particulier, de négociateurs. Définition d'un objectif global d'adaptation, conception dynamique de l'accord de Paris sur le climat et trajectoires de long terme pour réintroduire l'exigence d'ambition dans une approche *bottom-up*, insertion de la problématique de l'acidification des océans dans la négociation climatique, nouvelles approches du financement international du développement et du climat ou définition d'un objectif de développement durable autour de la sécurité alimentaire sont autant d'exemples de chantiers sur lesquels l'Iddri s'est engagé en 2014 et poursuivra son effort en 2015.

À l'autre extrémité du spectre de gouvernance, l'Iddri poursuit l'observation, l'analyse et l'interprétation des mutations et des initiatives multiples qui témoignent d'une mobilisation croissante des acteurs dans le champ du développement durable. Initiatives citoyennes, nouveaux rapports à la consommation, nouveaux *business models* recomposent le paysage traditionnel, fra-

*« Réunir des pays dans un cadre de gouvernance mondial est essentiel pour installer la transition dans une nouvelle normalité. »*

gilisent les frontières entre sphères de la production et de la consommation, entre individu et entreprise, épargne et investissement, coûts marchands et externalités. L'évolution des échanges internationaux induit une profonde restructuration des chaînes de valeur, modifie les dynamiques d'innovation et déstabilise la relation entre État et entreprise. Ces évolutions sont parfois ambivalentes par rapport aux enjeux de développement durable (ainsi le covoiturage, en abaissant le coût du transport, peut entraîner un accroissement de la

mobilité ; l'importation de panneaux solaires contribue à l'abaissement du coût d'investissement, mais menace les filières industrielles locales) et il est important, pour les politiques publiques, de mieux les comprendre et d'en mesurer les potentialités. Mais surtout, elles entraînent une redéfinition des rôles des acteurs traditionnels et l'émergence d'acteurs nouveaux qu'il faut prendre en compte dans l'intervention publique, dont le rôle dans la définition des orientations et des règles, la régulation des relations entre acteurs, le partage des risques et la redistribution des gains (ou des pertes) devient prédominant par rapport à l'intervention directe. Concevoir, mettre en œuvre et évaluer le succès de ces politiques suppose également de se doter d'indicateurs renouvelés, faisant écho aux préoccupations plurielles des acteurs (environnement, emploi, inégalités, etc). Faut-il alors, comme on peut l'entendre, considérer que la transition écologique est « en marche » de façon autonome, sous l'impulsion combinée de l'innovation technologique, des mobilisations citoyennes, des volontés politiques locales et de la responsabilité ou de la clairvoyance du secteur privé ? Sans conteste, les initiatives sont multiples, multiformes, souvent substantielles, germent au Nord comme au Sud, en ville et dans le monde rural. Mais il faut bien néanmoins reconnaître qu'elles ne permettent pas encore d'inverser les tendances lourdes de dégradation de la biodiversité, de la qualité des eaux et des sols ou du changement climatique. Les acteurs innovants forment encore des communautés minoritaires, les orientations qu'ils revendiquent apparaissent souvent risquées aux yeux des décideurs ou des financeurs, peu soutenues voire contrecarrées par les règles explicites ou implicites du droit et de l'économie, et sont de ce fait soumises à la charge de la preuve au moment de l'arbitrage. Réunir l'ensemble des pays dans un cadre de gouvernance mondiale, fixer des objectifs collectifs et des ambitions individuelles est alors essentiel pour créer une vision commune, aligner les anticipations des acteurs, installer les pratiques de la transition dans une nouvelle normalité où la charge de la preuve doit être renversée, l'innovation valorisée, le risque reporté sur les options conventionnelles. Les négociateurs sont tout à fait conscients que, même lorsqu'ils ambitionnent de déboucher sur un accord « juridiquement contraignant » comme à l'UNFCCC, la force de contrainte reste faible ; que de nombreuses enceintes hors de leur portée formelle peuvent prendre des décisions essentielles au succès de la transition ; que la coopération et l'alignement des politiques publiques se fera progressivement au sein de coalitions plus sûrement qu'en visant une norme universelle. Mais le signal qu'ils peuvent envoyer à toutes ces communautés doit être suffisamment fort pour que chacun, après 2015, ne se pose plus la question « faut-il », mais « comment ? ».



# Préparation de la COP21 et appui à la stratégie européenne énergie-climat 2030

*L'année 2014 a été marquée par une série d'événements majeurs sur le thème du changement climatique. Les dirigeants mondiaux se sont réunis à New York ; l'Union européenne a adopté de nouveaux objectifs climatiques et énergétiques à l'horizon 2030 ; et la Chine et les États-Unis ont négocié un accord bilatéral historique. Toutefois, la progression des négociations officielles menées au titre de la CCNUCC a été lente, aboutissant à un accord laborieux et minimaliste à Lima fin 2014. Cet accord permet aux négociations de rester sur la bonne voie vers Paris, mais laisse aussi augurer des difficultés à venir.*

Le point fort de l'année a été le sommet des Nations unies sur le changement climatique, première occasion depuis Copenhague pour les dirigeants mondiaux de se réunir pour travailler sur cet enjeu. La semaine du sommet a également réuni plus de trois cent

« *L'accord sino-américain a montré la complémentarité entre les négociations bilatérales et la poursuite des négociations multilatérales.* »

mille personnes à New York, ce qui donne une bonne idée de l'attention populaire que devraient susciter les rencontres de Paris en 2015. Lors du sommet, les dirigeants du monde ont discuté de leur résolution à faire aboutir les négociations de Paris, et ont également lancé un certain nombre de nouvelles initiatives pour lutter contre le changement climatique. L'importance d'un engagement soutenu au niveau des chefs d'État est indéniable pour la réussite de Paris, et le taux de participation à New York en 2014 est encourageant à cet égard.

Immédiatement après le sommet de septembre, les dirigeants européens ont déterminé les principales orientations de la politique européenne sur le climat et l'énergie à l'horizon 2030 (le « cadre 2030 »), prolongeant et approfondissant les objectifs fixés pour 2020. L'Europe s'est engagée à réduire ses émissions de 40 % d'ici 2030, ce qui représente une accélération significative du rythme de réduction. Ce « paquet » a été adopté dans un contexte politique difficile, ce qui en soi témoigne du fait que l'Europe prend très au sérieux les enjeux du changement climatique (lire p. 26). Cependant, la difficulté des négociations sur le cadre 2030 laisse également augurer des défis à venir pour sa mise en œuvre, qui sera la vraie mesure de l'engagement de l'Europe.

Dans le même temps, la Chine et les États-Unis renforçaient leurs discussions bilatérales sur le changement climatique. Celles-ci ont abouti en novembre 2014 à l'adoption d'un accord bilatéral sans précédent, dans lequel les deux pays ont tous deux annoncé leurs objectifs d'émissions pour l'accord de Paris. Les États-Unis ont annoncé que le pays réduirait ses émissions de 26 à 28 % d'ici 2025, et la Chine a souligné qu'elle atteindrait son pic d'émissions d'ici 2030 et chercherait à tirer 20 % de son énergie de sources neutres en carbone à la même date. Les objectifs des deux pays représentent une accélération des efforts actuels, mais ils ne sont probablement pas encore suffisants pour les mettre sur la voie d'une limitation du réchauffement planétaire à +2°C.

Par ailleurs, la Chine, un des grands pays émergents, a ainsi signalé qu'elle était prête à assumer davantage la responsabilité des mesures à prendre, et que tous les pays devaient agir en fonction de leur niveau de développement.



---

## DU NOUVEAU SUR LE NET : DÉCRYPTAGE DES ENJEUX DES NÉGOCIATIONS CLIMAT SUR LE BLOG DE L'IDDRI

Même si la conscience du changement climatique est désormais partagée au sein du public, la compréhension des négociations internationales et de ses enjeux reste encore faible et révèle la nécessité de décloisonner le langage des négociations. Engagé depuis sa création sur ce sujet et s'adressant principalement aux négociateurs et experts, l'Iddri a souhaité, en amont de la COP21 de décembre 2015 à Paris, s'ouvrir à un public plus large. Mis en ligne à l'occasion de la conférence de Lima en décembre 2014, le blog climat de l'Iddri ([www.blog-iddri.org](http://www.blog-iddri.org)) est ainsi un lieu de décryptage régulier des étapes et événements clés qui jalonnent la route vers l'accord de Paris. Chroniques des chercheurs de l'Iddri, tribunes d'experts invités et vidéos permettent de comprendre et de suivre l'évolution des débats, aux niveaux national, régional et international, et de mieux appréhender les enjeux – environnementaux, politiques et socioéconomiques – associés aux négociations. De l'équité à l'adaptation au changement climatique, en passant par la transparence des engagements et des politiques ou encore le financement de la transition bas carbone, les principales composantes du nouveau régime climatique en cours de définition sont décryptées dans ce blog. Les « contributions » soumises par les pays en amont de la COP21 y sont également régulièrement analysées, notamment pour nourrir la réflexion sur les transformations concrètes à mettre en œuvre pour respecter les engagements internationaux et limiter le réchauffement à +2°C. Ce blog représente un nouveau média pour l'Iddri et constitue un jalon de la volonté de l'institut de mettre ses travaux de recherche et son expertise à la disposition d'un public élargi.

Au début de la conférence climat de Lima, les signaux étaient positifs. En plus de l'accord bilatéral historique entre les États-Unis et la Chine, les pays développés avaient atteint leur objectif de capitaliser le Fonds vert pour le climat avec 10 milliards de dollars, ce qui dans l'histoire constitue la capitalisation la plus importante et la plus rapide pour un tel fonds. Cependant, les négociations de la CCNUCC se sont avérées très difficiles.

Parmi les points positifs, un accord a été atteint sur les orientations pour la fixation d'objectifs nationaux d'émissions dans l'accord climat de 2015, afin de garantir que ceux-ci soient quantifiés, transparents et crédibles. Peut-être plus important encore, Lima a permis de réaliser une percée sur la question controversée de la différenciation des exigences imposées aux différents pays en fonction de leurs niveaux de développement. Cette percée a été réalisée en adoptant le langage de l'accord entre les États-Unis et la Chine, stipulant que l'accord de Paris devra reposer sur des « responsabilités communes mais différenciées à la lumière des différentes circonstances nationales ». Cela ouvre la porte à un accord dépassant la distinction duale et statique entre pays développés et en développement, vers un partage plus nuancé et dynamique des responsabilités reposant sur la gamme complète des circonstances nationales. Cela montre également la complémentarité entre les négociations bilatérales entre les principaux acteurs et la poursuite des négociations multilatérales.

Globalement, toutefois, sur les autres sujets, des avancées minimales ont été laborieusement réalisées à Lima, laissant entrevoir encore un long chemin à parcourir d'ici à la COP21.

En termes de politique climatique mondiale, 2014 a donc été une année de fluctuations, avec des percées dans certains domaines et une progression lente dans d'autres ; aussi est-il difficile de définir un état des lieux clair des avancées.

C'est probablement là un signe (positif) du caractère multidimensionnel croissant du processus politique, qui s'opère dans des endroits de plus en plus nombreux, comme le forum multilatéral de la CCNUCC, la relation bilatérale de haut niveau entre la Chine et les États-Unis, le secteur financier et ses institutions de gouvernance, les initiatives du secteur privé, ou encore les institutions sectorielles telles que le Protocole de Montréal ou la Coalition pour le climat et l'air pur. Plus que jamais, il est nécessaire pour s'y retrouver de bien comprendre tant les points de vue nationaux que la perspective internationale, ainsi que les multiples processus politiques.

### PRÉPARATION DE LA COP21

En 2014, l'Iddri a continué à renforcer ses travaux sur le climat et l'énergie, consolidant sa place parmi les principaux groupes de réflexion européens sur ces enjeux. Les travaux de l'Iddri ont notamment abouti à la présentation aux dirigeants mondiaux du premier rapport *Pathways to Deep Decarbonization* lors du sommet de l'ONU. Ce rapport profondément novateur présente les trajectoires techniquement réalisables pouvant permettre aux pays les plus émetteurs de réduire leurs émissions de façon ambitieuse, et plaide pour une nouvelle approche de la politique climatique fondée sur une transformation à long terme et coopérative de l'économie mondiale, à la place du jeu habituel de négociations internationales consistant à rejeter le blâme sur les autres (lire l'encadré « Contribuer au débat mondial sur la transition bas-carbone avec le DDPP », ci-contre).

## CONTRIBUER AU DÉBAT MONDIAL SUR LA TRANSITION BAS-CARBONE AVEC LE DDPP

Les pays du monde entier se sont engagés à limiter le réchauffement climatique à +2°C. Cela requiert d'opérer une transformation profonde des économies. Comment opérer cette transformation ? Telle est la question que se sont posée plus de 30 équipes de recherche de 15 pays parmi les plus émetteurs de gaz à effet de serre, selon une méthodologie commune et inédite, tout en tenant compte de contextes physiques, économiques et sociaux très différents selon leur pays.

En 2014, après plusieurs mois de travaux, le *Deep Decarbonization Pathways Project* (DDPP) a rendu publics ses premiers résultats, qui ont été présentés notamment lors du Major Economies Forum (MEF) de juillet et du Sommet Climat des Nations unies de septembre.

De nombreux événements locaux ont également été organisés par les équipes de recherche associées au projet, afin de présenter et discuter leur analyse des trajectoires de décarbonation de leur pays. Cela a permis, selon les mots de Ban Ki-moon, de « montrer ce qui est possible » à l'échelle nationale pour concilier baisse des émissions de gaz à effet de serre et développement socio-économique. À l'échelle internationale, le concept de trajectoires de long terme est apparu dans les négociations et dans le texte issu de la COP20 de Lima en décembre, ouvrant ainsi la possibilité de voir de telles trajectoires guider les nécessaires actions de court terme.

*« Il est nécessaire de bien comprendre tant les points de vue nationaux que la perspective internationale, ainsi que les multiples processus politiques. »*



L'Iddri a également été choisi pour participer à un grand projet de recherche financé par la Commission européenne (MILES). Ce projet regroupe 18 équipes de recherche afin d'étudier les implications des contributions soumises dans le cadre de l'accord de Paris sur les trajectoires nationales, et d'améliorer à long terme la capacité de modélisation dans les pays en développement. Les travaux menés dans le cadre de ce projet débiteront en 2015.

Ce changement de paradigme a été précisé dans un document d'orientation publié conjointement avec le principal *think tank* chinois sur le climat : le NCSC (National Center for Climate Strategy), conseiller direct du gouvernement chinois. Dans la vision co-construite par l'Iddri et le NCSC, l'accord de 2015 devrait combiner des objectifs d'émissions à long terme avec un système dynamique de « paquets d'objectifs » à court terme régulièrement mis à jour qui serait proposé par chaque pays. Ce document est le fruit du dialogue permanent entre l'Iddri et le NCSC (lire l'encadré « Iddri-NCSC, un partenariat fort à l'approche de la COP21 », ci-contre), reposant sur un protocole d'entente entre les deux instituts signé en 2013 en présence du ministre français des Affaires étrangères Laurent Fabius et du représentant spécial pour les négociations climatiques pour la Chine, Xie Zhenhua.

Pour soutenir les négociations internationales, l'Iddri a également organisé des dialogues informels de négociateurs. À noter en particulier deux séances de dialogue menées avec les principaux négociateurs d'Amérique latine et des Caraïbes (lire l'encadré « Dialogues entre négociateurs latino-américains », p.26). Ces discussions ont débouché sur la publication par l'Iddri d'un *Policy Brief* décrivant la façon dont le cadre d'adaptation pourrait être développé dans l'accord de 2015. Les propositions figurant dans le document ont été reprises par les principaux pays participant aux négociations, en particulier dans une contribution sur l'adaptation réalisée conjointement par l'Association indépendante de l'Amérique latine et des Caraïbes et le Mexique.

En octobre 2014, l'Iddri a également lancé une plateforme de six grands groupes de réflexion européens travaillant sur la négociation climatique de Paris (la *European Think Tank Platform - EU TT*). Pour que l'Europe pèse dans cette négociation, elle doit devenir un acteur plus stratégique. L'objectif de cette plateforme est d'encourager la collaboration entre les principaux *think tanks* dans le domaine de l'environnement et des relations internationales sur la stratégie de l'Europe dans la négociation (lire l'encadré « Lancement de l'EU *think tank platform Paris 2015* », p.27).



## IDDRI-NCSC, UN PARTENARIAT FORT À L'APPROCHE DE LA COP21

En 2013, l'Iddri signait un protocole d'entente avec le principal *think tank* chinois sur le changement climatique, le National Center for Climate Strategy (NCSC), rattaché au ministère de la planification, la Commission nationale pour le développement et la réforme (NDRC). En 2014, le NCSC a été l'un des principaux partenaires de l'Iddri, animant deux sessions de dialogues sur la conception du nouvel accord de Paris et publiant un document conjoint proposant un cadre d'atténuation pour ce nouvel accord.

Ce document décrit la façon dont un système d'objectifs nationaux pourrait être conçu pour garantir la flexibilité, la transparence et le potentiel de transformation de ces objectifs. D'abord présenté aux négociateurs de l'ONU lors d'un événement organisé conjointement avec le *think tank* américain Center for Climate and Energy Solutions (C2ES) en juin 2014, ce document a ensuite été évoqué dans le discours d'ouverture de la conférence annuelle sur le changement climatique organisée à Pékin par le gouvernement chinois en septembre 2014.

Le partenariat fort entre l'Iddri et le NCSC a contribué à instaurer une compréhension réciproque des rôles de l'UE et de la Chine à l'approche des négociations de 2015.

Ce partenariat se poursuit et s'est même renforcé en 2015.

## DIALOGUES ENTRE NÉGOCIATEURS LATINO-AMÉRICAINS

Les pays d'Amérique latine ont souvent été divisés dans les négociations climatiques, avec notamment les pays de l'AILAC (Chili, Colombie, Costa Rica, Guatemala, Panama, Pérou) qui poussent pour une action climatique forte de la communauté internationale, les pays de l'ALBA (Bolivie, Cuba, Équateur, Nicaragua, Venezuela) qui critiquent la pression mise sur les pays les plus pauvres et sont aussi, pour certains d'entre eux, exportateurs de pétrole, et le Brésil, pays majeur de la région, dont les enjeux sont parfois plus proches de ceux d'autres grands pays émergents comme la Chine, l'Inde et l'Afrique du Sud. Alors que la dernière conférence climat avant celle de Paris était organisée à Lima (Pérou) et s'appuyant sur ses réseaux dans la région, l'Iddri a co-organisé en 2014 et 2015 avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), l'une des cinq commissions régionales de l'ONU, et le bureau régional du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) une série de dialogues entre les négociateurs des pays et la région. Sous la présidence du Pérou, du Brésil et du Chili, les deux sessions de dialogue de 2014 ont réuni 50 négociateurs de 27 pays d'Amérique latine.

En tant que *think tank*, le rôle de l'Iddri a notamment consisté à alimenter les discussions entre négociateurs, à la fois par ses propres travaux de recherche et par le développement de collaborations avec des *think tanks* de la région. Les riches échanges qui ont eu lieu lors de ces dialogues ont donné lieu à la publication d'une série de cinq papiers écrits par l'Iddri et des *think tanks* latino-américains (CATIE au Costa Rica, Fundação Getulio Vargas au Brésil, Libelula au Pérou, Fundación Torcuato Di Tella en Argentine) sur des sujets aussi variés que l'adaptation, le développement, l'agriculture, le secteur productif et le financement.

Ces dialogues ont été utiles pour contribuer à construire des positions communes entre les négociateurs de la région, notamment en matière d'adaptation. Certaines idées issues de la publication de l'Iddri sur un objectif global d'adaptation ont par exemple été proposées dans une soumission commune AILAC-Mexique à la CCNUCC.

## LANCEMENT DE L'EU THINK TANK PLATFORM PARIS 2015

Composée de six groupes de réflexion européens diversifiés et représentatifs sur le plan géographique – l'Iddri, le Centre for European Policy Studies (CEPS), Third Generation Environmentalism (E3G), l'Institut polonais des affaires internationales (PISM), l'Institut d'études européennes, le Vrije Universiteit Brussel (VUB) et l'Institut allemand des affaires internationales et de sécurité (SWP) –, la plateforme *EU think tank platform* Paris 2015 (plateforme de *think tanks* de l'UE pour Paris 2015, ou TT2015) a été lancée en octobre 2014, lors d'un événement public organisé à Bruxelles au cours duquel chaque *think tank* a présenté un document expliquant pourquoi la COP21 était importante pour l'Union européenne (UE). Le premier objectif de la plateforme est d'approfondir le débat sur la stratégie climatique adoptée par l'UE et d'aider les négociateurs de l'UE à jouer leur rôle avec assurance pour garantir la réussite de l'accord de Paris, en proposant une analyse originale, ainsi qu'un espace où les discussions et réflexions peuvent être menées en toute confiance entre les acteurs de la négociation de l'UE. La plateforme s'adresse également aux négociateurs, aux *think tanks* et au grand public des pays non membres de l'UE pour expliquer les positions de négociation adoptées par l'UE jusqu'à la COP21, ainsi que le sens de l'engagement d'atténuation que l'UE a proposé à la communauté internationale début 2015.

## SOUTIEN À LA STRATÉGIE EUROPÉENNE ÉNERGIE-CLIMAT 2030

2014 a été une « année de l'énergie » pour l'Union européenne. L'instabilité en Ukraine a placé la question de la sécurité énergétique au premier plan du débat sur la politique de l'UE. Dans le contexte de crise économique, l'attention politique et les pressions des entreprises se sont portées sur la question du prix de l'énergie et de son impact sur la compétitivité industrielle (lire l'encadré « Gaz non conventionnels : quel impact sur l'économie américaine et quelles leçons pour l'Europe ? », ci-contre). Et la nécessité pour l'Europe de livrer un objectif d'émissions à temps pour les négociations de Paris a placé de nouveau le changement climatique au centre de l'attention.

Ce débat a culminé avec l'adoption des principaux objectifs de la politique sur l'énergie et le changement climatique à l'horizon 2030 (le « cadre 2030 » [*2030 Framework*]), comme indiqué plus haut.



L'Iddri a contribué à ce processus politique en réunissant des conseillers politiques de haut niveau des principaux États membres à l'occasion d'un dialogue informel, afin d'examiner comment un accord pourrait être trouvé sur les objectifs de l'Europe en matière de climat et d'énergie. L'Iddri a alimenté ce dialogue avec un certain nombre de documents d'information, publiés par la suite sous la forme de *Policy briefs*.

Au final, le cadre 2030 a mis l'accent sur la mise en œuvre nationale des objectifs énergétiques et climatiques européens. On peut toutefois se demander comment l'Europe parviendra à atteindre ces objectifs. La mise en œuvre sera l'épreuve décisive. Ce sera l'axe majeur de la politique européenne dans les années à venir.

L'Iddri a contribué à la conception du cadre 2030 de l'UE à travers plusieurs publications importantes, qui ont été reprises dans le cadre 2030. Parmi les plus marquantes, on peut mentionner une étude innovante réalisée avec cinq *think tanks* européens sur la question de la sécurité énergétique et de la politique climatique européenne, qui a aidé à montrer le lien entre les éléments climatiques et de sécurité énergétique dans le cadre 2030. Ces travaux ont été menés dans le contexte actuel d'instabilité en Ukraine, couloir de transit important pour le gaz russe vers l'Europe. L'étude de l'Iddri, à laquelle ont également contribué deux *think tanks* de premier plan de Pologne et de Hongrie, a quantifié les avantages d'une stratégie d'investissement combinant le renforcement des infrastructures avec l'efficacité énergétique et l'offre en énergie renouvelable. Cette étude a permis à l'Iddri de s'engager dans un nouveau domaine (celui des

marchés européens du gaz), et a montré sa capacité à investir de nouveaux sujets et à trouver de nouveaux partenaires.

L'Iddri a également lancé un nouveau programme de travail sur le secteur européen de l'électricité, secteur qui a fait l'objet de nombreux débats politiques controversés. La baisse de la demande en énergie liée à la récession économique, le développement des énergies renouvelables, et le remplacement du gaz par le charbon lié aux faibles prix du carbone et du charbon ont en effet conduit bon nombre d'acteurs à préconiser une refonte de la politique européenne du marché de l'électricité. Les grandes compagnies d'électricité se sont particulièrement fait entendre en appelant à l'annulation du programme d'aide aux énergies renouvelables, faisant valoir que ce dernier était à l'origine de distorsions sur le marché de l'électricité. Dans une étude, l'Iddri a cherché à expliquer ces changements intervenus sur le marché européen de l'électricité et s'est interrogé sur ce qui devait être fait pour assurer la décarbonation et la sécurité de l'approvisionnement.

À la suite de cette étude, l'Iddri a rejoint Agora Energiewende, l'un des principaux *think tanks* allemands, dans un projet pluriannuel visant à rechercher comment mieux intégrer les marchés de l'électricité entre la France et l'Allemagne, et d'autres voisins, afin de soutenir la transition énergétique de l'Europe. Ce partenariat permet à l'Iddri de jouer un rôle important dans le débat sur l'intégration des marchés de l'électricité, qui est un pilier essentiel de la nouvelle plateforme politique de la Commission.

---

## GAZ NON CONVENTIONNELS : QUEL IMPACT SUR L'ÉCONOMIE AMÉRICAINE ET QUELLES LEÇONS POUR L'EUROPE ?

Alors qu'en Europe la discussion autour de la sécurité énergétique montait en puissance, l'EIA (Energy Information Agency) américaine prévoyait que d'ici 2020, grâce à leur production de gaz non conventionnels, les États-Unis deviendraient exportateurs nets de gaz. Les prix du gaz et de l'électricité américains chutaient et les industriels européens commençaient à élever la voix pour dénoncer leur perte de compétitivité face à leurs homologues américains. La discussion autour des gaz non conventionnels a ainsi progressivement pris de l'ampleur à Bruxelles. Pour objectiver ce débat, l'Iddri a été le premier institut à quantifier l'impact des gaz non conventionnels sur l'économie américaine, à travers une étude publiée en février 2014. L'étude montre notamment que les gaz de schiste n'expliquent pas la reprise économique des États-Unis. En effet, à court terme, peu de secteurs en bénéficient vraiment (1,2 % du PIB), et à long terme, la réduction des importations de pétrole et la baisse des prix du gaz auront un impact limité sur l'économie (augmentation ponctuelle du PIB d'environ 0,84 %). Quant à l'Europe, l'exploitation des gaz de schiste ne modifierait pas fondamentalement sa donne énergétique et ne doit pas occulter la nécessité d'une politique globale d'efficacité énergétique, d'un marché commun de l'énergie renforcé, ainsi que le développement de sources d'énergie domestiques à faibles émissions de carbone. L'étude a été présentée officiellement lors d'un événement au Parlement européen et a eu des retombées importantes dans la presse française et européenne. Les auteurs ont par la suite été auditionnés à l'Assemblée nationale. Au-delà des frontières européennes, l'étude a alimenté une analyse économique du US Congressional Budget Office réalisée pour le Congrès américain.

# Le financement et l'innovation dans l'agenda post-2015

***Le programme Gouvernance de l'Iddri est structuré autour de deux axes. Le premier porte sur les réformes de l'agenda du développement durable après 2015, ou « agenda post-2015 ». Le second traite des enjeux de compétitivité, d'emploi et d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre associés au commerce international des technologies bas carbone.***

Ces deux axes de travail ont été, en 2014, placés sous la lumière projetée par la perspective de l'année 2015 et des trois événements considérables qui la jalonnent : la conférence du financement du développement d'Addis Abeba, l'adoption des Objectifs de développement durable (ODD) par l'Assemblée générale de l'ONU, et la COP21 à Paris.

Les travaux du programme Gouvernance ont, sur le volet agenda post-2015, réinvesti les champs du financement du développement et de la place dévolue à l'aide publique au développement (APD) en particulier. Par le jeu de consultations et d'ateliers, ces travaux ont également étendu les réseaux de l'Iddri, ainsi que sa capacité de suivi et d'influence des processus convergeant en 2015 vers Addis Abeba, New York et Paris. Dans le domaine de la course aux technologies vertes, ou *green race*, ils ont consisté à approfondir ses connaissances sur la transformation des chaînes de valeur des filières d'énergies renouvelables sous l'effet des politiques commerciales et énergétiques européennes et chinoises.

*« Les besoins sont vingt fois supérieurs à l'aide publique au développement. Quel nouveau rôle pour l'APD ? »*

## L'AGENDA POST-2015 DU DÉVELOPPEMENT (DURABLE)

Année de capitalisation sur les enjeux et les options politiques de l'agenda post-2015, 2014 a été ponctuée par la présentation au secrétaire général des Nations unies de deux grands rapports : le premier sur les ODD, remis par un Groupe de travail ouvert composé pour l'occasion, le second sur le financement du développement, placé sous la responsabilité d'un comité intergouvernemental d'experts. Ces deux rapports ont fait l'objet d'une synthèse inaugurant les négociations proprement dites, et publiée en décembre 2014 par le Secrétariat.

Le travail de pédagogie critique sur les ODD, entamé en 2013 et marqué par diverses publications, telles que « À quoi servent les objectifs de développement durable ? », s'est poursuivi en 2014 avec la publication du résultat d'un processus de réflexion sur la qualité « transformatrice » des ODD tels que proposés par le groupe spécial en juillet (« Cinq questions et réponses sur les objectifs de développement durable »).

Les motivations et l'impact de la société civile au sein des discussions du Groupe de travail ouvert préparant les ODD ont fait l'objet d'une attention spécifique. Des entretiens conduits auprès des négociateurs et l'observation de sessions de négociation ont permis d'évaluer ce qui est attendu des processus de consultation et de prendre une première mesure de leur impact. Les premiers résultats de cette recherche ont été présentés aux conférences annuelles du réseau de *think tanks* et d'universitaires Earth System Governance à Norwich, et de l'European Consortium of political research à Glasgow, abordant l'une et l'autre la question de la redevabilité dans l'anthropocène. Les travaux du Earth System Governance, auxquels est associé le programme Gouvernance de l'Iddri, culmineront par la publication d'un ouvrage portant sur la mise en œuvre des ODD. Cet ouvrage a été préparé lors de plusieurs réunions, dont une à New York conduite en étroite collaboration avec le vice-président du Groupe de travail ouvert, Csaba Kőrösi.

Cette rencontre bilatérale a par ailleurs permis de tester quelques idées essentielles structurant l'ouvrage *Regards sur la Terre* dans son édition 2015. Préparé en 2014, celui-ci rassemble des contributions d'auteurs de tous les continents sur les conditions d'infléchissement des trajectoires de développement dans la perspective ambitieuse imprimée par les ODD (lire l'encadré « *Regards sur la Terre* et les transformations des trajectoires de développement », ci-dessous). L'ouvrage accorde une large place aux expériences nationales, ainsi qu'aux réformes de gouvernance exigées par un infléchissement des trajectoires de développement vers plus de durabilité. Enjeu transversal, la question du financement du développement (durable) y fait l'objet d'un traitement particulier, à hauteur de l'importance considérable prise par cette question à mesure que se rapprochent les échéances d'Addis Abeba, New York et Paris.

---

## REGARDS SUR LA TERRE ET LES TRANSFORMATIONS DES TRAJECTOIRES DE DÉVELOPPEMENT

Le projet d'accord intergouvernemental sur les Objectifs de développement durable (ODD) énonce une série de 17 objectifs globaux accompagnés de 169 cibles à l'horizon 2030. Csaba Körösi, le vice-président du Groupe de travail ouvert ayant préparé la liste des ODD, souligne que « leur capacité de transformation est tellement vaste que nombre de pays ayant participé aux négociations n'en saisiront peut-être pas l'ampleur, comparable à celle des révolutions industrielle ou numérique ». L'édition 2015 de *Regards sur la Terre* raconte l'histoire de cette transformation. Dans cet ouvrage publié par l'AFD, l'Idri et TERI, nous montrons la façon dont les gouvernements, les autorités locales, les entreprises, dans différentes parties du monde, concrétisent des principes et objectifs généraux en modalités d'action. En Chine, avec le projet de civilisation écologique, en Corée du Sud avec la croissance verte, au Brésil confronté aux enjeux de la déforestation et d'inégalités de revenus, en Inde et en Russie qui font face au défi de la transformation de leur bouquet énergétique, notamment. L'ouvrage offre une analyse éclairée et documentée de première main sur l'économie politique de la transformation dans de nombreuses régions du monde. *Regards sur la Terre* 2015 marque l'aboutissement d'un projet éditorial autant que l'inauguration d'un projet de recherche sur les transformations des trajectoires de développement.



## ANTICIPER LA PLACE DE L'APD DANS LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les ODD vont considérablement transformer l'agenda de l'aide internationale. Les thématiques abordées sont plus nombreuses qu'elles ne l'étaient à l'époque où ont été énoncés les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Les objectifs sont plus ambitieux - citons par exemple les objectifs de « zéro pauvreté » et « zéro faim » à l'horizon 2030 -, inscrits de surcroît dans une perspective d'universalité. L'élargissement et l'approfondissement de l'agenda du développement soulèvent des questions spécifiques de mise en œuvre, et en particulier de financement. L'ordre de grandeur des besoins annuels évalués par différentes estimations et compilés par un rapport de l'ONU est au bas mot vingt fois supérieur aux montants annuels de l'APD. Ce sont entre 135 et 195 milliards de dollars par an pour l'éradication de l'extrême pauvreté, 5 à 7 trillions pour couvrir les besoins d'investissement dans les infrastructures, auxquels viennent s'ajouter 2,5 à 3,5 trillions pour le développement des petites et moyennes entreprises, sans mentionner les besoins liés à l'adaptation au changement climatique ou à l'amélioration de la santé tout au long de la vie. Où trouver tout cet argent ? Le paradoxe est que l'argent ne manque pas. Le monde n'a jamais été aussi riche. Le « PIB » mondial en parité de pouvoir d'achat est environ de 90 trillions de dollars, soit plus de 10 000 dollars par habitant ; ce « produit mondial » est très mal réparti, les 1 % les plus riches en détiennent près de 20 %. L'épargne mondiale s'élève à 20 trillions et les actifs financiers à 200 trillions. La mobilisation de l'épargne mondiale est devenue un enjeu de coopération internationale. Avec quel rôle, actuel ou nouveau, pour l'APD ?



Cette question a abouti à l'organisation d'un programme spécifique de l'Iddri, conçu pour renseigner les négociations de 2015 - et au-delà, contribuer à la mise en œuvre des décisions ou options de financement qui auront pu être prises. Ce travail s'est appuyé en 2014 sur la consultation des acteurs de l'APD en France, de la rédaction de notes de cadrage et de *Policy Briefs* consécutivement aux ateliers de réflexion et d'échange organisés spécifiquement sur les réformes de l'APD française (lire l'encadré « Les enjeux de « l'après-2015 » pour l'aide publique au développement française », ci-contre).

L'APD est l'objet de critiques récurrentes : elle est brocardée pour être inefficace, voire contreproductive et exagérément bureaucratique, condamnée à terme par la concurrence de modalités plus souples et performantes que l'on retrouverait dans le philanthrocapitalisme, selon certains auteurs. Sa mort et sa renaissance ont été à plusieurs occasions annoncées. La récurrence de ces critiques suggère qu'elle est difficilement réformable, ce qui au regard de l'ampleur des défis globaux et de la rapidité de leur évolution la condamnerait à se marginaliser davantage dans l'ensemble des dispositifs de coopération.

Ce constat rapide ne fait évidemment pas justice aux arguments inverses, qui, parfois chez ceux-là mêmes qui ont critiqué l'APD avec le plus de virulence, lui concèdent aujourd'hui quelques vertus et une urgente nécessité. Les quatre ateliers organisés sur les réformes de l'APD ont permis de mettre en lumière les faiblesses et les forces de l'APD (française) et de dessiner des options d'amélioration de ses performances dans un contexte international profondément transformé. Les *Briefs* tirés des ateliers ont fait l'objet d'une large diffusion parmi les acteurs de l'écosystème du financement du développement français et européen.

## LES ENJEUX DE « L'APRÈS-2015 » POUR L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT FRANÇAISE

Le projet « L'Aide publique au développement française et la mise en œuvre de l'agenda post-2015 du développement : quelles priorités de recherche et d'actions ? » initié fin 2013 a réuni les acteurs de l'APD française lors de quatre ateliers menés sous la règle de Chatham House. Le premier portait sur les enjeux et défis de l'après-2015. Il a été suivi en 2014 de deux ateliers thématiques traitant des questions d'agriculture et de santé, tandis que le dernier atelier s'est concentré sur la problématique du financement du développement. Le projet a permis à l'Iddri de réinvestir un instrument incontournable de l'agenda du développement - l'aide publique au développement - et d'offrir à ses principaux acteurs l'opportunité d'en préciser les perspectives quelques mois avant la conférence internationale sur le financement du développement (« FdD3 ») d'Addis Abeba. Les opportunités offertes par les financements mêlant les prêts et les dons (mixage, ou *blending*) dans un contexte de restriction budgétaire limitant les dépenses sous forme de subventions ont été particulièrement discutées. 4 *Policy Briefs* diffusés dans les réseaux français et européens de l'Iddri ont ponctué le déroulement du projet. Une suite, accompagnée d'études approfondies, abordera quelques mécanismes innovants de mise en œuvre des objectifs du développement durables. Programmée pour la période 2015-2016, elle a reçu le soutien renouvelé de la fondation Bill & Melinda Gates.

## VALEUR AJOUTÉE, DÉCARBONATION, EMPLOI : LES MULTIPLES FINS DE LA « GREEN RACE »

La course aux technologies « vertes » (*green race*) occupe, depuis la crise financière de 2008-2010 et la programmation des plans de relance par les pays émergents et de l'OCDE, une place particulière dans les discours politiques. Tour à tour présentée comme une opportunité et une menace, elle place l'innovation, et en particulier l'innovation technologique, comme un élément essentiel, capable de conférer un avantage décisif au pays ou à la firme qui le déploie. Le développement de ces technologies est aujourd'hui une stratégie planifiée de la Chine, qui en fait un élément clé de sa puissance économique. Dans le contexte particulier d'endettement et de faible croissance des économies européennes, l'Iddri a inauguré en 2011 un programme de travail sur les fondements économiques de la course aux technologies vertes, son contenu en politiques publiques, ses attendus en terme de croissance et d'emploi et ses implications dans la répartition de la valeur ajoutée entre secteurs ainsi qu'au sein de filières mondialisées.

Les "technologies vertes" désignent les technologies employées dans la production de biens et services conçus pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Ces technologies sont au cœur de la production et la consommation des énergies renouvelables (énergies solaire, éolienne, hydraulique, géothermique, marée-motrice, agrocarburant) ; on les rencontre également dans ce que l'on dénomme les « réseaux intelligents » (*smart grids*), le stockage de l'électricité, le transport dit « avancé » (non émetteur de GES), la capture et le stockage du carbone et l'efficacité énergétique au sens large (isolation des bâtiments notamment). Éléments rhétoriques des plans de relance mis en place après la crise économique et financière de 2009, les technologies vertes font l'objet d'un marketing politique consommé et d'une rivalité économique acharnée entre pays de l'OCDE et pays émergents, comme en atteste le nombre croissant de guerres commerciales et de différends à l'Organisation mondiale du commerce sur ce sujet - citons parmi les plus récentes, les plaintes déposées par les États-Unis contre les subventions chinoises au secteur éolien et celles du Japon contre les tarifs d'achat public d'électricité renouvelable mis en place par le Canada. Les technologies vertes sont l'objet d'une « course » (*green race*) entre puissances du G20, et en premier lieu les États-Unis, le Canada, le Japon, l'Union européenne et la Chine, préfiguration des guerres économiques et commerciales de demain.

Deux grandes questions structurent ce travail. La première est relative aux opportunités et contraintes qu'offrent les règles commerciales de l'OMC pour la production et le déploiement des technologies vertes par différents pays : si lutter contre les émissions de gaz à effet de serre est assimilable à la fourniture d'un bien public, les politiques publiques conçues dans cette perspective sont-elles compatibles avec les règles de l'OMC ? Des réformes sont-elles nécessaires afin de mieux aligner intérêt commercial privé, intérêt politique - *via* la création d'emploi - et intérêt collectif d'atténuation des émissions ? Une lecture du différend

entre l'Union européenne et la Chine sur le commerce des panneaux photovoltaïques nous a permis de rassembler un premier ensemble de réponses, sous forme d'un article accepté par la revue *Climate Policy* et un chapitre d'une étude financée par le Conseil supérieur de la formation et de la recherche stratégique (CSFRS) : « Les technologies vertes, nouvel instrument de la puissance ».

*« Éléments rhétoriques  
des plans de relance mis  
en place après la crise  
de 2009, les technologies  
"vertes" font l'objet d'une  
rivalité économique  
acharnée entre pays de  
l'OCDE et pays émergents. »*

Cette étude sur les instruments de la puissance nous offre l'occasion de traiter également la seconde grande question structurant l'axe *green race* du programme Gouvernance : celle de la répartition de la valeur dans une économie décarbonée. Comment un pays a-t-il pu, en moins de cinq ans, passer de la vente de produits textiles et électroniques bon marché à la vente de panneaux solaires et d'éoliennes high tech ? Cette question renvoie à trois interrogations plus larges auxquelles l'étude pour le CSFRS a pour ambition de répondre. Dans une économie mondialisée qui fait la part belle à la puissance économique, quel rôle peut jouer le secteur des industries « vertes » en France et en Europe dans sa politique commerciale et industrielle ? Quels sont les risques inhérents à la montée des puissances émergentes dans des secteurs et activités autrefois réservés aux puissances européennes ? Enfin, quelles stratégies alternatives au *business as usual* est-il possible de concevoir, avec quels nouveaux risques et quels effets ? Des entretiens auprès des grands acteurs du photovoltaïque et de l'éolien ont été conduits en 2014 afin de répondre à ces questions. Ils se poursuivront durant le premier semestre 2015, avant que ne soient présentées les conclusions de l'étude.



# Instruments économiques et juridiques, à la recherche du « principe de réalité »

***À quelles conditions les compensations, les paiements pour services écosystémiques et le « partage des avantages » peuvent-ils apporter des moyens pratiques et efficaces de lutter contre l'érosion de la biodiversité ? Tel a été le fil conducteur de l'activité « biodiversité » de l'Iddri en 2014, en France et à l'international.***

Les politiques de la nature n'échappent pas aux conséquences du contexte mondial de crise, de poursuite de la mondialisation des échanges et de la compétition économique. Par ailleurs, dans le domaine de la biodiversité, 2014 a été marquée par deux processus internationaux structurants : la 12<sup>e</sup> conférence des Parties de la Convention sur la diversité biologique (COP12 de la CDB, République de Corée), et le Congrès mondial des parcs (World Parks Congress, WPC), organisé par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) en Australie. Le croisement de ce contexte et de ces deux événements internationaux a orienté les débats et les négociations vers les enjeux du financement des politiques nationales, ainsi que de la préservation conjointe de la biodiversité et des communautés et savoirs traditionnels. De plus, du fait de la domination fortement établie de l'approche par les « services écosystémiques », qui supposerait que la préservation de la biodiversité soit « intégrée » à l'ensemble des politiques sectorielles, le modèle des aires protégées est l'objet d'une réflexion généralisée sur son efficacité globale pour agir sur l'érosion de la biodiversité.

*« La domination fortement établie de l'approche par les "services écosystémiques" fait l'objet d'une réflexion généralisée. »*

En France, ces questionnements ont vu leur traduction dans la préparation du projet de loi sur la biodiversité, qui a fait l'objet de consultations et travaux prépa-

ratoires durant l'année. Le projet prévoit notamment une action publique structurée autour d'une nouvelle entité de programmation et d'opération, et un financement partiellement réorganisé. Il prévoit aussi un recours croissant à des instruments de financement souvent qualifiés « d'innovants », comme les obligations et servitudes environnementales. Il transcrit également en droit français le protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages issus de l'utilisation de la biodiversité.

## POURSUITE DES TRAVAUX SUR LE POTENTIEL DES INSTRUMENTS

L'Iddri travaille depuis plusieurs années sur ces questions, et en 2014 a apporté des contributions plus spécifiques, dans l'optique de chercher, au-delà des annonces et des craintes « de principe », la réalité des potentiels qu'offrent les solutions économiques et juridiques pour les politiques de la biodiversité :

- À quelles conditions les paiements pour services écosystémiques et les mesures compensatoires peuvent-ils contribuer à lutter contre l'érosion de la biodiversité et renforcer le financement des politiques nationales de la biodiversité ? Et offrent-ils aux acteurs de la conservation dans les aires protégées des outils susceptibles de renforcer leur action et ses effets ?
- Dans quelle mesure les dispositions concernant l'accès et le partage des avantages, et plus précisément la protection juridique des droits de propriété intellectuelle, représentent-elles des ressources politiques et économiques potentielles pour renforcer la participation des populations locales à la mise en œuvre concrète des politiques de la nature, et notamment à la gestion des aires protégées ? Quelles synergies se dessinent entre conservation de la biodiversité et préservation des communautés, cultures et savoirs traditionnels ?

Les différentes interventions de l'Iddri, en 2014, ont visé trois publics : d'une part le public des négociateurs



de la COP12, notamment *via* une session parallèle organisée en Corée du Sud, et les articles produits à cette occasion ; les praticiens de la gestion des aires protégées, et notamment les ONG de conservation, en particulier *via* les interventions au Congrès mondial des parcs ; enfin, les administrations de l'environnement française et internationales : la stratégie de publication, notamment, a visé à éclairer les décisions de mise en œuvre de politiques de la nature par l'élaboration des instruments d'action publique (lois et règlements, mécanismes de transfert...).

### UNE ANNÉE CENTRÉE SUR LA DISSÉMINATION ET LA MISE EN DÉBAT, EN FRANCE...

En France, l'Iddri a surtout organisé la réflexion sur les potentiels pratiques contenus dans les instruments dits « innovants ».

• « *L'intégration* » aux politiques sectorielles (transports...) par la compensation. L'Iddri a piloté un travail confié à des étudiants de Sciences Po sur les alternatives aux mesures écologiques compensatoires actuelles. Selon le rapport, présenté le 15 mai 2014, l'objectif de « non perte nette » (*no net loss*) semble aujourd'hui peu réaliste, et basé sur des critères d'équivalence encore discutables. Néanmoins, les mesures compensatoires représentent une solution pragmatique au caractère inévitable de certains projets de développement, compte tenu des priorités politiques. Ces résultats, approfondis et développés, ont donné lieu à la Lettre de l'Iddri de juin 2014, ainsi qu'à la diffusion d'un *Working Paper* (N° 13/14). Enfin, une séance du séminaire développement durable et économie de l'environnement (SDDEE) a organisé un dialogue entre les participants et deux spécialistes français de la question, Fabien Quétier du bureau d'études Biotope et Harold Leveil d'AgroParisTech.

• La présentation « conjointe » de la biodiversité et des savoirs traditionnels. L'Iddri a apporté son expertise dans différents événements organisés en France concernant les perspectives que peuvent faire naître la transposition en droit français du protocole de Nagoya. Notamment, l'Iddri a organisé une conférence, conjointement avec le Centre for Commercial Law

Studies de la Queen Mary University of London (Royaume-Uni), sur le thème *"New crossroads for the life sciences? Research & Development Implications of the Nagoya Protocol on Access and Benefit-Sharing (ABS) in France and the European Union"*.

• *L'innovation et le financement des politiques nationales*. Une conférence organisée en collaboration avec la Fondation d'entreprise Hermès sur l'innovation au secours de la biodiversité a fait apparaître une série de messages clés pour la conduite des stratégies d'action. Notamment, le caractère éminemment « politique » de l'innovation, et la nécessité de prendre aussi en compte ses dimensions non techniques (lire l'encadré « Conférence 2014 Iddri-Fondation d'entreprise Hermès : l'innovation au secours de la biodiversité ? », ci-dessous).

### ... ET À L'INTERNATIONAL

L'intervention de l'Iddri a surtout été particulièrement forte dans l'élaboration des accords et des cadres politiques internationaux. Notamment, en tant que coordinateur du programme de recherche INVALUABLE, l'Iddri a organisé ou contribué à de nombreuses manifestations internationales, en particulier dans le cadre de la préparation de la COP12 (lire l'encadré « INVALUABLE en 2014 : dissémination des résultats sur les avantages et risques des instruments de marché pour la conservation de la biodiversité », p.34).

### CONFÉRENCE 2014 IDDRI- FONDATION D'ENTREPRISE HERMÈS : « L'INNOVATION AU SECOURS DE LA BIODIVERSITÉ ? »

Co-organisée avec la Bibliothèque nationale de France le 13 juin 2014, cette conférence étudiait les apports et les risques associés aux innovations qui visent à limiter les impacts négatifs des activités humaines sur la biodiversité. La conférence a été suivie par plus de 150 participants de différents horizons (recherche, ministères, secteur privé, associations) et 17 intervenants internationaux (États-Unis, Suisse, Belgique notamment). Les participants sont convenus de l'importance d'intégrer la biodiversité *via* l'innovation dans les politiques sectorielles. Il est aussi apparu que les innovations nécessaires à la conservation de la biodiversité sont technologiques, mais aussi organisationnelles et socio-économiques. De même, l'accès aux innovations et leur partage doivent être équitables et permettre des transferts Nord-Sud, en particulier dans le domaine agricole. Enfin, le principe de précaution doit être utilisé comme une incitation fondamentale à la recherche et à l'innovation, plutôt que comme une source d'obstacles juridiques à l'innovation pour la biodiversité.

• *L'intégration par les incitations économiques.* Le cadre général des politiques nationales de la biodiversité est à présent dessiné par la liste des « objectifs d'Aichi », liste de 20 objectifs de résultats (non contraignants) adoptés par les pays signataires de la CBD. Les travaux de l'Iddri ont surtout alimenté les actions qui répondent à l'objectif N° 3, qui recommande de mettre en place des incitations (économiques) positives pour la conservation de la biodiversité : paiements, subventions et transferts de charges notamment. Les contributions de l'Iddri et du projet INVALUABLE ont notamment porté sur la manière dont ces incitations sont susceptibles d'induire de véritables changements de comportement des acteurs économiques clés pour la biodiversité (consommateurs, exploitants forestiers, agriculteurs, etc.), et aussi sur les déterminants économiques sectoriels qui expliquent une part importante de l'érosion de la biodiversité (les *drivers*). Les interventions de l'Iddri ont aussi été sollicitées dans le cadre des débats sur la pertinence, l'opportunité et les conséquences politiques de l'adoption d'instruments économiques « innovants », c'est-à-dire faisant un appel plus large aux financements privés, et aux accords contractuels, par opposition aux financements publics associés à la réglementation. Ces interventions ont ainsi été mises à profit lors du « Dialogue de Quito », où un groupe de pays latino-américains (l'Alliance bolivarienne) s'opposait aux pays développés sur ces questions, ou lors des débats crispés sur le financement de la politique biodiversité des pays du Sud par ceux du Nord. Dans ce cadre, les résultats portés par l'Iddri se sont appuyés sur une analyse institutionnelle et économique de cas concrets, et ont fait apparaître le caractère parfois décalé des controverses, portant plus souvent sur des promesses et des menaces théoriques qu'effectives et concrètes pour la mise en œuvre des politiques de la nature. Dans ces domaines, l'Iddri a contribué à la rédaction et à la revue de plusieurs rapports, concernant la biodiversité et le développement, comme celui de l'International Development Law Organisation (IDLO), *Legal preparedness for achieving the Aichi biodiversity targets—Scoping paper on the legal aspects of implementing Aichi biodiversity target 3: Economic incentives for biodiversity conservation and sustainable use*, ou ceux de l'OCDE sur la biodiversité et le développement<sup>1</sup> et sur la désertification<sup>2</sup>.

De même, sur la scène internationale, les résultats portés par l'Iddri ont démontré la nécessité de mieux inclure les négociations et engagements ayant trait à la biodiversité dans le cadre des politiques nationales sectorielles (par exemple les politiques de la ville, de l'agriculture, des transports, etc. ; processus dénommé le *mainstreaming*). L'Iddri a contribué aux actions visant à inclure cette problématique dans les négociations de l'agenda du développement post-2015 et des Objectifs du développement durable.

## INVALUABLE EN 2014 : DISSÉMINATION DES RÉSULTATS SUR LES AVANTAGES ET RISQUES DES INSTRUMENTS DE MARCHÉ POUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Le projet INVALUABLE, financé par l'Union européenne et coordonné par l'Iddri depuis janvier 2012, analyse les instruments de marché pour la conservation de la biodiversité (paiements pour services environnementaux - PSE - et compensation biodiversité) et vise à dégager des messages clés destinés aux décideurs publics, praticiens, et à la société civile.

Les résultats ont été présentés lors d'une session spéciale de la conférence biennale de la Société internationale pour l'économie écologique (ISEE). Les impacts environnementaux et socio-économiques de ces instruments ont ainsi été discutés avec les chercheurs les plus renommés du domaine.

Le projet a, enfin, donné lieu à un événement parallèle important de la COP12, et a mis en discussion la gouvernance de ces instruments, les garanties sociales et environnementales et les motivations des acteurs auxquelles il faut prêter attention lors de la mise en œuvre ou la réplique de ces instruments.

1. Drutschinin, A. *et al.* (2015), "Biodiversity and Development Co-operation", OECD Development Co-operation Working Papers, No. 21, OECD Publishing, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/5js1sqkvtv0v-en>

2 UN desertification convention: Climate change and desertification: Anticipating, assessing & adapting to future change in drylands. Impulse Report for the 3rd UNCCD Scientific Conference, 9-12 March 2015, Cancun, Mexico.



- *Préparation, décryptage et participation à la COP12.* Dans l'*Issue Brief* N° 4, octobre 2014, l'Iddri a proposé un décryptage des enjeux de cette conférence. Puis l'institut a organisé sur place une session parallèle (*side event*) à partir des résultats intermédiaires d'INVALUABLE, sur les moyens de la mise en œuvre de l'Objectif d'Aichi N° 3 pour la biodiversité (Horizon 2020). Cet événement a été l'occasion d'un dialogue entre chercheurs, ONG et responsables administratifs et politiques. Pendant les négociations de la COP12, l'Iddri a également contribué à trouver un consensus sur un certain nombre de décisions sensibles, notamment sur la coopération, sur l'implication des différents acteurs et du secteur privé, et sur les questions concernant les peuples autochtones. Notamment, Claudio Chiarolla est intervenu en tant que conseiller principal et négociateur de la présidence italienne du Conseil de l'Union européenne à l'occasion de la COP12 de la CDB et de réunions connexes. Enfin, la Lettre de l'Iddri a présenté les résultats - mitigés - de la COP.

- *Quelles synergies entre biodiversité et savoirs traditionnels ?* Les travaux de l'année 2013 ont été développés et approfondis, et ont notamment donné lieu à une publication scientifique dans *Environmental Policy and Law* (vol. 3, 2014). En collaboration avec The International Centre for Trade and Sustainable Development (ICTSD), The Australian Centre for Intellectual Property in Agriculture (ACIPA), l'Iddri a organisé les *Geneva Dialogues on Traditional Knowledge*, le 21 mars à Genève. Cette session était consacrée aux instruments internationaux permettant de protéger les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles, trois concepts clés de la réflexion sur les synergies entre biodiversité et peuples autochtones. Ses résultats ont ensuite été rapportés lors d'une session parallèle organisée avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, le 27 mars à Genève. Par ailleurs, à l'invitation de la Coopération allemande, l'Iddri a mené une mission au Maroc pour assister techniquement le pays dans sa volonté d'élaborer un cadre législatif national d'accès et de partage des avantages, processus en passe d'aboutir.

- *Instruments économiques, savoirs traditionnels, accès et partages des avantages : quelles ressources pour la politique des aires protégées ?* Le Congrès mondial des parcs, événement décennal organisé par l'UICN et rassemblant l'ensemble des acteurs de la politique de conservation de la nature, a mobilisé l'Iddri, qui a organisé un *policy dialogue* sur le thème "*Traditional management systems in achieving national and international policy goals*" (lire l'encadré « Contribution au congrès mondial des parcs de l'UICN », ci-dessous). Par ailleurs, à l'invitation du ministère français des Affaires étrangères et de l'UICN, l'Iddri a été conduit à proposer des orientations sur le financement des aires protégées, lors d'une session parallèle organisée sur ce sujet. Ces résultats et ces messages ont suscité de nombreuses interventions dans la presse française (*le Journal de l'environnement*, AFP, *L'Humanité*, *UP Magazine*, etc.). Les fruits de cette activité permettent aujourd'hui à l'Iddri d'être sollicité pour participer aux travaux de préparation de la COP13, prévue en décembre 2016 au Mexique.

---

## CONTRIBUTION AU CONGRÈS MONDIAL DES PARCS DE L'UICN

À l'occasion du Congrès mondial des Parcs de l'UICN de 2014 intitulé « Des parcs, la planète, et nous : des solutions pour le futur », qui s'est déroulé en novembre 2014 à Sydney, l'Iddri a organisé en collaboration avec l'IIED un *policy dialogue* sur le rôle des systèmes de gestion traditionnels dans la réalisation des objectifs et cibles de politique nationale et mondiale. Le *policy dialogue* s'est penché sur la contribution des systèmes traditionnels de gestion des ressources en faveur du patrimoine bioculturel et de la préservation de la biodiversité, ainsi que sur leurs possibles synergies et limites, par rapport aux autres approches pour atteindre les objectifs nationaux et internationaux dans les domaines du climat, de la biodiversité et des politiques de développement.

Pendant les négociations de la COP12, l'Iddri a également contribué à trouver un consensus sur un certain nombre de décisions sensibles, notamment sur la coopération, sur l'implication des différents acteurs et du secteur privé, et sur les questions concernant les peuples autochtones. Notamment, Claudio Chiarolla est intervenu en tant que conseiller principal et négociateur de la présidence italienne du Conseil de l'Union européenne à l'occasion de la COP12 de la CDB et de réunions connexes.



# Durabilité des océans : une gouvernance renouvelée ?

***Face à la multiplication et à la diversification des activités humaines sur les océans et les côtes, comment assurer la protection de l'environnement marin et côtier, la conservation de la biodiversité et la gestion durable et équitable des ressources ? Le Programme Océans et zones côtières s'attache à identifier et promouvoir des stratégies permettant de répondre à ces enjeux.***

## **GOVERNANCE DE LA HAUTE MER**

Les discussions débutées en 2006 au sein de l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU) sur la gouvernance des zones situées au-delà des juridictions nationales (ZAJN) - la haute mer et les fonds marins au-delà des plateaux continentaux - se sont poursuivies en 2014, avec une nouvelle réunion du groupe de travail onusien organisée en juin. Cette réunion, à laquelle participait l'Iddri, s'est achevée sur une impression de déjà-vu, la décision d'ouvrir des négociations pour un nouvel accord international étant encore loin de faire consensus. Puisqu'il n'est toutefois pas question d'attendre pour mieux protéger les ZAJN, 2014 a également vu le lancement du projet « Conservation et exploitation durable des écosystèmes de monts sous-marins et sources hydrothermales du sud-ouest de l'Océan Indien au-delà des zones de juridiction nationale ». Financé par le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) et associant notamment l'UICN International, le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) et l'Institut de recherche pour le développement (IRD), ce projet qui allie sciences du vivant et sciences sociales part du postulat que, parallèlement aux discussions internationales sur l'avenir des ZAJN, des stratégies de gestion de ces zones doivent dès à présent être mises en œuvre à l'échelle des régions marines. Dans ce contexte, l'Iddri est chargé pour les trois années à venir de mobiliser les acteurs de l'océan Indien occidental et de leur proposer des options permettant le développement de telles stratégies.

## **RÉGULATION DES ACTIVITÉS OFFSHORE**

Cette année 2014 a également été marquée par l'aboutissement de deux projets de l'Iddri liés à la régulation des activités pétrolières et gazières offshore. Le premier, né à la suite de l'explosion de la plateforme Deepwater Horizon survenue en avril 2010 au large des côtes de la Nouvelle-Orléans, avait pour objectif

de proposer une analyse critique des règles encadrant les activités offshore et d'échanger avec les acteurs du secteur sur la possibilité de les renforcer. Il s'est conclu par la publication d'un rapport, dont les recommandations ont été reprises et portées par la Commission Océan Mondial. Le second projet visait à appuyer les États de la côte atlantique de l'Afrique dans leur objectif de mieux encadrer l'exploitation pétrolière et gazière offshore. En 2013, l'Iddri s'est vu confier la mission d'appuyer les États de la région dans la définition de standards environnementaux régissant les activités offshore. En 2014, les travaux de l'Iddri ont été présentés lors de la 11<sup>e</sup> Conférence des Parties à la Convention d'Abidjan. Ils ont conduit les États à lancer un processus d'élaboration d'un instrument juridique visant à soumettre l'exploration et l'exploitation pétrolière et gazière offshore à des règles régionales. Ces prochains mois, l'Iddri continuera à investir ce secteur de l'offshore, en cherchant notamment à identifier des leviers permettant de réduire ses impacts sur les écosystèmes marins.

## **OCÉAN ET CLIMAT**

À l'aube de la COP21, l'Iddri s'est par ailleurs engagé dans de nouvelles activités visant à mieux comprendre les relations complexes, entre océan et climat. À cette fin, l'Iddri a constitué un groupe d'experts pluridisciplinaires (biologistes, océanographes, économistes, politologues, etc.) chargés de mettre en lumière les impacts combinés du réchauffement et de l'acidification des océans sur les paramètres physico-chimiques des eaux, les organismes et écosystèmes marins et les activités humaines associées. Le groupe poursuivra ses travaux en 2015 et ses conclusions alimenteront le débat en amont de la COP21. En 2014, l'Iddri a par ailleurs contribué à la création de la Plateforme Océan et Climat, chargée de porter la voix de l'océan dans les discussions sur le changement climatique en faisant notamment connaître au plus grand nombre le rôle clé de l'océan dans le fonctionnement de la machine climatique.



## VULNÉRABILITÉ DES LITTORAUX

L'année 2014 a également vu la poursuite des travaux engagés dans le cadre des projets CapAdapt, VulneraRe et Réomers sur la thématique de la vulnérabilité des littoraux aux aléas météo-marins, et par conséquent au changement climatique. Au travers de cas concrets (île de la Réunion, archipel des Kiribati), ces projets ont permis d'approfondir l'analyse des « trajectoires de vulnérabilité », et de mettre en lumière le rôle de certains facteurs (pression démographique, modes d'urbanisation, dégradation des écosystèmes naturels côtiers) dans la « fabrique de la vulnérabilité ». Les résultats de ces projets ont notamment conduit à la publication d'un ouvrage (*La fabrique des catastrophes « naturelles »*, Éditions Le Pommier-Belin) et à l'organisation d'une conférence (lire l'encadré « Conférence science/acteurs sur les risques littoraux », ci-contre). Ces projets ont également permis d'orienter de nouveaux travaux autour de la notion de « chaîne d'impacts » : quels impacts directs un aléa particulier (un cyclone, par exemple) génère-t-il et quels effets domino opèrent ensuite qui expliquent les menaces de plus long terme sur les activités économiques et l'aménagement de l'espace ? De nouvelles études seront menées en 2015 dans l'océan Indien (Réunion) et le Pacifique (Polynésie française) pour explorer ces questions.

## OCÉAN ET AGENDA POST-2015

Enfin, l'équipe Océan de l'Iddri a participé à plusieurs événements, nationaux et internationaux, et co-organisé un atelier d'experts sur la conservation et l'utilisation durable des ressources marines, avec un focus particulier sur les Objectifs de développement durable en cours de discussion (lire l'encadré « L'avenir des océans au menu d'un atelier d'experts à Potsdam », ci-contre). En 2015, l'Iddri poursuivra ses travaux sur les liens entre océan et agenda post-2015, en proposant notamment des voies pour la mise en œuvre du futur ODD océans.

## CONFÉRENCE SCIENCE/ACTEURS SUR LES RISQUES LITTORAUX

L'Iddri et le laboratoire LIENSs de l'université de la Rochelle-CNRS ont co-organisé en avril 2014 à La Rochelle un colloque-débat intitulé « Réduire les risques littoraux et s'adapter au changement climatique », dont l'ambition était de permettre la confrontation de points de vue variés. La manifestation a réuni une trentaine d'intervenants (ministères, collectivités, académiques, assureurs, associations, acteurs privés) et plus de 180 participants. Des séances plénières ont tout d'abord permis de présenter un état actualisé des connaissances scientifiques et de les confronter à la vision et à l'expérience d'acteurs divers. Chacune a été organisée autour d'un message clé : les événements extrêmes ont toujours existé et leur intensité pourrait augmenter au cours des prochaines décennies ; la vulnérabilité humaine a fortement augmenté au cours des dernières décennies et elle pourrait continuer à s'accroître ; il est urgent d'agir, et réduire les risques naturels actuels constitue un pas décisif vers l'adaptation au changement climatique. Des tables rondes ont ensuite conduit à mettre en débat 4 questions clés faisant écho aux messages précédents : quelle(s) protection(s) veut-on et peut-on payer ? Qui est responsable en cas de catastrophe ? Quel système d'observation, à quel coût et pour quels bénéfices ? Et réduire les risques actuels, s'adapter au changement climatique : même combat ? Les actes de ce colloque-débat sont accessibles sur le site Internet de l'Iddri.

## L'AVENIR DES OCÉANS AU MENU D'UN ATELIER D'EXPERTS À POTSDAM

S'il est aujourd'hui largement admis qu'une utilisation durable des ressources des océans et des côtes est indispensable pour atteindre la durabilité mondiale, la santé et la productivité des écosystèmes marins continuent à décliner. En octobre 2014, l'Institut pour les études avancées sur le développement durable (IASS), le GEOMAR Helmholtz-Centre for Ocean Research Kiel, le ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Protection de la nature, de la Construction et de la Sécurité nucléaire (BMUB), le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et l'Iddri ont organisé un atelier d'experts visant à explorer d'éventuels nouveaux points d'entrée pour la durabilité des océans. Les participants – des scientifiques de premier plan et des représentants des gouvernements, des organisations internationales et de la société civile – ont en particulier abordé trois thèmes spécifiques : (i) l'objectif de développement durable pour les océans et les côtes : de la définition d'un objectif mondial aux indicateurs et cibles nécessaires à sa mise en œuvre ; (ii) la gouvernance de la haute mer : lier gouvernance mondiale et mise en œuvre régionale ; (iii) la transparence au service de la durabilité des océans : le rôle potentiellement transformateur de la transparence dans la gouvernance des activités humaines telles que la pêche et l'extraction minière des grands fonds marins. Les conclusions de cet atelier seront diffusées en 2015 à l'occasion de différents forums internationaux et régionaux.

# Pour des systèmes alimentaires durables : consolider la place de la société civile

*Les agendas international et européen de 2014 ont conduit l'Iddri à faire plusieurs propositions afin de permettre à la société civile de jouer un rôle plus important dans la transition vers des systèmes alimentaires durables.*

## REMOBILISER LES ONG ET LA RECHERCHE POUR LA RÉFORME DE LA PAC

En 2013, la réforme de la Politique agricole commune (PAC, 2014-2020) a constitué une immense déception pour une coalition d'organisations de la société civile (ONG d'environnement et de développement international, mouvements paysans et réseaux alternatifs) en faveur d'une transition agro-écologique. En effet, si le principe de « verdissement » des aides directes du premier pilier (soutien aux revenus des exploitants agricoles) a été maintenu, les critères techniques d'éligibilité retenus sont bien trop faibles pour influencer les tendances du secteur agricole vers plus de durabilité dans les six prochaines années. En outre, les nombreuses annonces autour d'une PAC « verdie » ont pu laisser croire à l'opinion publique que les ONG avaient effectivement eu gain de cause.

Dans ce contexte propice à la démobilisation ou au repli de la société civile, l'Iddri cherche à promouvoir la participation active des ONG à la prochaine réforme, notamment en préparant avec elles une contribution collective à l'évaluation de mi-parcours de la PAC, prévue pour 2017. Dans cette perspective, l'Iddri a, en 2014, organisé un atelier réunissant l'ensemble des acteurs intéressés par un changement radical de la PAC. Il s'agissait de définir la feuille de route d'un projet à 3 ans visant à construire collectivement un scénario de transition de l'agriculture européenne vers l'agro-écologie, avec deux objectifs : livrer au débat public européen un scénario explicite et structuré de ce que signifierait un tel changement de trajectoire ; organiser une plateforme de discussion stratégique entre acteurs du changement.

L'année 2014 a permis de rassembler autour de ce projet trois types d'acteurs. Des organisations de la société civile, qui en ont fait un axe de discussion collective pour les prochaines années. Un consortium de recherche, impliqué dans l'évaluation de ce que serait un scénario agro-écologique sur la base des meilleures connaissances actuelles. Enfin, des

fondations philanthropiques se sont rassemblées dans des alliances soutenant la recherche, le plaidoyer et les initiatives concrètes locales en faveur de l'agro-écologie (Global Alliance for the Future of Food, European Foundations for Family Farming). Le projet de scénario agro-écologique porté par l'Iddri pourra jouer un rôle d'interface entre ces trois missions.

En favorisant la contribution des acteurs de la société civile au débat public, ce projet permettra de soutenir les options agro-écologiques pour la prochaine réforme de la PAC – bien que le développement durable du système alimentaire européen ne dépende pas que de cela. Il participera également, ce faisant, à renforcer la légitimité de cette politique emblématique du projet européen.

## DÉFINITION ET MISE EN ŒUVRE D'UN ODD SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DURABLE

À l'échelle globale, la transition vers des systèmes alimentaires durables garantissant la sécurité alimentaire et nutritionnelle constitue un enjeu majeur pour les futurs Objectifs de développement durable (ODD). Associé à des acteurs comme la Fondation suisse Biovision, l'Iddri a montré qu'il était scientifiquement possible et politiquement acceptable de définir un ODD sur la



sécurité alimentaire qui soit également exigeant sur la durabilité des systèmes alimentaires. Le message a été en partie entendu : le rapport du groupe de travail ouvert sur les ODD mentionne bien la question de la durabilité de l'agriculture, mais il ne se positionne pas à l'échelle de l'ensemble du système alimentaire. En amont de ces négociations, l'Iddri a rassemblé différentes communautés de *think tanks* (développement, environnement) et de chercheurs sur la conception de ces ODD autour de la question suivante : comment un ODD doit-il être conçu et mis en œuvre pour atteindre les objectifs auxquels les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) n'étaient pas parvenus ? Les deux ateliers organisés sur ce thème début 2014 ont abouti à la publication de deux *Policy Briefs* mettant en avant le rôle crucial des institutions politiques dans la conduite des débats entre groupes d'intérêt.

Au regard des inévitables résistances au changement que suscitera une transition vers des systèmes alimentaires durables, la possibilité pour les organisations de la société civile de demander des comptes aux autres acteurs (gouvernementaux, privés) dans des arènes nationales (conseils de la sécurité alimentaire, instances d'évaluation des politiques) ou internationales (comme le Comité de la sécurité alimentaire des Nations unies, lire l'encadré « Évaluer à sa juste valeur la réforme du Comité de la sécurité alimentaire des Nations unies », ci-dessous) spécifiquement conçues à cet effet apparaît déterminante. L'Iddri appuie une compréhension commune, par tous les acteurs, aux différentes échelles de gouvernance, de l'importance du rôle joué par la société civile pour de telles transitions et du besoin de l'inscrire dans un cadre institutionnel solide.

---

## ÉVALUER À SA JUSTE VALEUR LA RÉFORME DU COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DES NATIONS UNIES

La gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire mondiale est fragmentée entre différentes enceintes (FAO, OMC, G20, Banque mondiale). Organisme intergouvernemental créé dans les années 1970 et servant de tribune pour l'examen et le suivi des politiques relatives à la sécurité alimentaire, le Comité de la sécurité alimentaire (CSA) était resté jusqu'en 2007 un forum purement déclaratif, peu à même d'enclencher un apprentissage collectif ni de rendre les différents acteurs redevables de leurs promesses. Sa réforme en 2008 a donné une place innovante à la société civile, permettant d'améliorer la redevabilité des parties prenantes et de légitimer les ONG dans leur contexte national. Désireux d'accompagner cette réforme prometteuse, l'Iddri s'est associé avec le Cirad et l'Institut agronomique méditerranéen pour cadrer un processus d'évaluation du CSA qui rende compte de l'ensemble des effets attendus. Un atelier a pour cela réuni des experts internationaux en matière de gouvernance et les acteurs les plus impliqués du CSA ; ses résultats ont été transmis à l'ensemble des représentations gouvernementales et de la société civile au CSA afin d'influencer les termes de référence de cette évaluation. Grâce à son rôle dans ce dispositif, l'Iddri a été reconnu par les acteurs français sur ces questions comme un des maillons permettant de faire le lien entre ONG, gouvernement et expertise académique, et est devenu membre du Comité interministériel français sur la sécurité alimentaire.

## AIDE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE : NÉGOCIATIONS ENTRE BAILLEURS ET GOUVERNEMENTS

Alors que les controverses font rage sur les modèles techniques censés garantir la sécurité alimentaire et la durabilité, bailleurs de l'aide publique au développement et gouvernements doivent à la fois se coordonner, selon les principes de Busan, mais aussi pouvoir se laisser des marges d'expérimentation et d'innovations. Face à cet apparent paradoxe, l'Iddri a montré, dans le cadre du projet de recherche européen FoodSecure, que malgré l'affirmation forte de souveraineté du gouvernement éthiopien en matière de sécurité alimentaire, la coordination entre bailleurs et gouvernement est également un processus de négociation, permettant à des idées innovantes d'être expérimentées. Il n'est donc pas incohérent que certains bailleurs, sous la recommandation des organisations de la société civile, affichent l'agro-écologie comme priorité alors que la plupart des gouvernements ont une priorité quasi exclusive pour l'agriculture conventionnelle. Comment évaluer les priorités stratégiques que se donnent ainsi les bailleurs ? Peuvent-ils être tenus comptables de priorités comme l'agro-écologie qu'ils ne pourront mettre en œuvre qu'à la faveur de marges de négociations très étroites, parfois inexistantes ? L'analyse de l'Iddri souligne qu'il est impératif qu'ils s'en donnent les moyens, et permet de faciliter le dialogue entre des ONG et un bailleur comme l'Agence française de développement (AFD) sur les formes de redevabilité qui peuvent être développées à cet effet.

# Transition écologique et ville durable, spécificités de l'échelon local

***La mise en œuvre de la transition écologique conduit à une réflexion sur les différents échelons auxquels elle s'opère. La ville et l'échelle locale en sont deux maillons essentiels, par les enjeux de gouvernance (intégrée, décentralisée) et de participation citoyenne et sociale qu'ils soulèvent.***

Le débat national sur la transition énergétique (DNTE) a mis en évidence l'importance de l'échelon local pour parvenir à modifier durablement nos modes de production et de consommation de l'énergie. Il a aussi révélé le besoin de mieux comprendre ce que cela signifie en termes d'action (politiques locales) et d'organisation (gouvernance). C'est également une compréhension commune des enjeux entre les acteurs de la ville (aménageurs, urbanistes, promoteurs...) et la communauté énergie-environnement (production, services en réseaux, efficacité énergétique...) qu'il s'agit de renforcer.

À partir de plusieurs sujets d'étude, le Club Ville de l'Iddri a cherché en 2014 à comprendre comment articuler la fabrique de la ville avec la mise en œuvre de la transition énergétique, chacune ayant ses propres métiers, processus politiques, enjeux et controverses. Au-delà du cadre du Club et sur chacun de ces sujets, l'Iddri est intervenu auprès de ses partenaires, dans des débats publics, ou à travers ses publications pour porter les résultats d'une recherche conçue pour être directement utile à l'action publique et privée.

## **GOVERNANCE LOCALE DE L'ÉNERGIE**

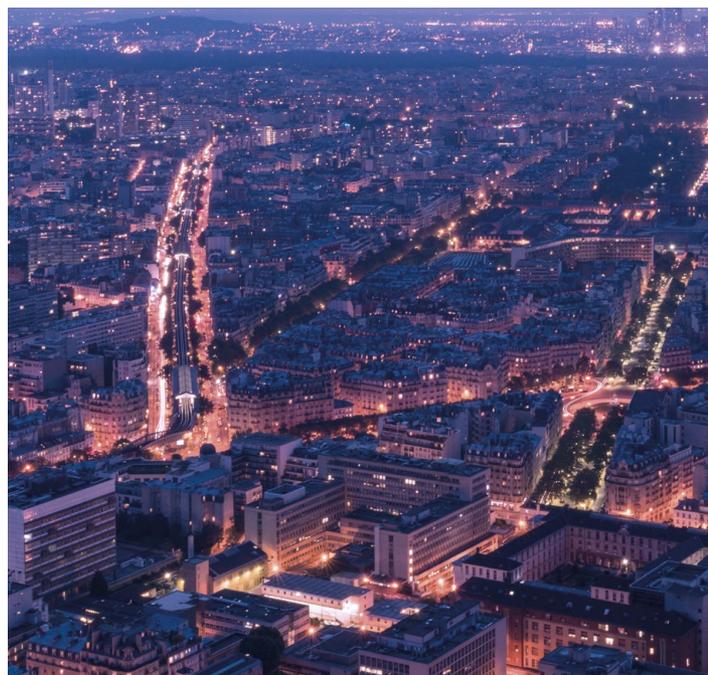
Utiliser le terme de gouvernance renvoie au contexte de mise en œuvre de la transition énergétique comme à celui de la production de la ville : multiplicité de scènes de négociation et d'action à différentes échelles, jeu de différents acteurs publics et privés, organisation de processus de concertation et de participation, gestion de l'emboîtement de systèmes énergétiques... Quel peut être le rôle des différents niveaux de collectivités locales ? Quels sont les enjeux clés de ce partage des rôles entre État et collectivités ? Quel devrait être le rôle de la planification territoriale dans ce contexte et quels enseignements tirer de l'urbanisme pour la mettre en œuvre ? L'Iddri a cherché à répondre à ces questions afin d'éclairer un débat parfois confus et peu fécond sur cette notion.

## **FORMES URBAINES ET ÉNERGIE**

La transition énergétique questionne et interpelle la façon dont les villes sont gérées et construites ainsi que les formes que prend leur développement. La question du lien entre forme urbaine et consommation énergétique fait l'objet d'un important débat à la fois dans la littérature scientifique et dans le cadre de mise en œuvre des politiques publiques. L'Iddri a mené un travail de clarification sur ce sujet (notamment sur les impacts en termes de représentation de l'espace urbain et périurbain) permettant d'en identifier les enseignements clés.

## **VULNÉRABILITÉ ÉNERGÉTIQUE LIÉE À LA MOBILITÉ**

Dans des territoires urbains travaillés par des décennies de développement de la mobilité, cette dernière est passée du statut de liberté conquise à celui de nécessité. Comme le remarque Jean-Pierre Orfeuill, la mobilité devient bien une question sociale, indispen-



sable pour assurer à la ville et ses populations un caractère inclusif, pilier d'un développement urbain durable. C'est cette entrée que l'Iddri a souhaité investir, en travaillant sur la précarité énergétique en matière de mobilité. Cela permet notamment d'analyser l'aménagement urbain d'un territoire sous un nouveau jour.

### **URBANISME DURABLE : PARTICIPATION ET MODES DE VIE**

Depuis le début des années 2000, au niveau local, l'idée de transition énergétique s'est souvent incarnée dans des projets d'éco-quartiers, devant faire la double démonstration d'une qualité de vie retrouvée en zone dense et d'une sobriété énergétique reposant sur des innovations techniques et une évolution des modes de vie s'inscrivant à l'échelle du quartier. Notre analyse a montré la difficulté à croiser innovation technique et participation des habitants dans la co-construction du projet, ce qui apparaît pourtant comme une condition à l'avènement de projets plus durables. Cela renvoie à la nécessité d'un changement de pratiques dans les projets d'urbanisme notamment concernant la gouvernance des projets urbains par les collectivités.

### **UNE PRODUCTION URBAINE PLUS INTÉGRÉE**

À l'échelle de l'opération urbaine, nous avons également cherché à comprendre les évolutions actuelles des modes de production de la ville vers des modes plus intégrés - que ce soit de l'amont vers l'aval (vertical) ou par l'association de différents savoir-faire (horizontal) -, et leurs implications sur les rapports public-privé, le financement et la prise en compte de l'énergie. Il s'avère délicat d'évaluer l'impact en termes environnementaux de cette plus large place laissée à l'initiative privée. De plus, la collectivité conserve un rôle important pour impulser des choix techniques volontaristes. Enfin, si l'intégration de différents métiers porte la promesse d'innovations techniques et d'une sortie des silos, elle reste encore difficile à mettre en œuvre sur le terrain notamment, pour des questions d'organisation.

## **VILLE ET ÉNERGIE : QUELS ENJEUX COMMUNS ?**

Le 24 juin 2014, la conférence publique organisée par l'Iddri, en partenariat avec le Cycle d'urbanisme de Sciences Po, a réuni 200 participants. Cet événement a permis de faire dialoguer les communautés ville et énergie sur la base d'analyses issues des travaux du Club Ville de l'Iddri.

Dans un contexte où l'intégration des questions énergétiques dans les projets urbains et dans les politiques d'aménagement du territoire en est encore à ses prémices, nous avons cherché à construire une vision commune entre enjeux énergétiques et urbains et à lier les pratiques d'aménagement et les défis de la transition énergétique. Parmi les thèmes abordés : la gouvernance locale de l'énergie, la place de la participation dans les projets d'éco-quartiers, l'intégration de l'énergie dans les projets d'aménagement, l'opposition entre ville dense et ville étalée, enfin la façon dont la vulnérabilité énergétique liée à la mobilité peut remettre en cause l'aménagement du territoire.

## **AMÉLIORER LES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE**

Concilier performance environnementale, énergétique et dimension sociale est indispensable pour rendre une transition efficace et acceptable. Dans le domaine de l'énergie, des politiques de lutte contre la précarité énergétique se sont progressivement mises en place pour soutenir les ménages ayant des difficultés pour satisfaire leurs besoins énergétiques. Mais comment faire en sorte que ces politiques s'inscrivent bien dans une logique de transition ? Pour renouveler et alimenter les débats sur ces questions, les programmes Fabrique urbaine et Nouvelle Prospérité de l'Iddri ont adopté une approche originale, en cherchant à comprendre si l'on disposait des moyens nécessaires, notamment en termes de données socio-environnementales, pour ajuster au plus près de la réalité des ménages ces politiques publiques.

Une large enquête auprès des acteurs de la précarité énergétique a été menée et a tout à la fois permis de confirmer la pertinence de cette entrée et d'analyser les obstacles en termes de données. Un atelier d'acteurs, ayant réuni 25 experts et praticiens, a été organisé en décembre 2014 par l'Iddri pour discuter les résultats de cette enquête et préparer la rédaction d'un rapport pour l'année 2015. Cette compréhension de la mise en œuvre concrète et complexe des politiques de lutte contre la précarité énergétique aux différents niveaux a également été mise à profit pour intervenir dans le débat lors de l'examen de la loi sur la transition énergétique, *via* une tribune dans *Le Monde* (« Le chèque énergie : une mesure à perfectionner », 07/10/2014).

# L'émergence de nouveaux modèles de développement

*Les tensions environnementales, la montée des inégalités, les appels à une gouvernance mieux partagée ou les grandes transformations technologiques imposent à tous les pays du monde et à leurs gouvernants de réinventer leurs modèles de développement devenus insoutenables. Le programme Nouvelle Prospérité a pour objectif d'éclairer les transitions en cours et d'ouvrir des pistes d'innovation politique.*

## DE NOUVEAUX INDICATEURS POUR DE NOUVEAUX MODÈLES DE DÉVELOPPEMENT

En 2014, le travail réalisé l'année précédente sur les implications macroéconomiques de la transition écologique et sur les perspectives de croissance de long terme dans les pays industrialisés a été prolongé par une analyse des nouveaux indicateurs de richesse qui sont mis en avant par de nombreux chercheurs, institutions ou ONG pour compléter les indicateurs macroéconomiques au premier rang desquels le produit intérieur brut (PIB). Il nous est apparu que le débat sur les indicateurs alternatifs, dans les milieux

académiques et politiques, souffre d'une confusion sur le rôle que peuvent jouer ces indicateurs dans la fabrique des décisions collectives, et que plus généralement le débat tendait à se concentrer sur les « bons » indicateurs à utiliser plutôt que sur « comment » les utiliser (lire l'encadré « De nouveaux indicateurs de richesse, pour quoi faire ? », ci-contre). Faut-il un indicateur alternatif au PIB qui agrège de nombreuses dimensions sociales et environnementales, ou est-il préférable de promouvoir des tableaux de bord d'une dizaine d'indicateurs, distinguant par exemple les émissions de gaz à effet de serre, la préservation de la biodiversité et les inégalités économiques ? Le fait est que si les premiers sont très utiles pour concurrencer le PIB dans sa fonction symbolique de représentation du progrès, les seconds le sont pour piloter les stratégies politiques des gouvernements, fixer des objectifs et révéler le succès ou l'échec des gouvernants. La question de l'usage des indicateurs alternatifs est donc clé pour mieux poser les débats qui entourent ces indicateurs. Elle l'est aussi pour s'assurer que ces indicateurs sortent enfin des débats d'experts, et commencent à être utilisés - comme le PIB l'est aujourd'hui - par les décideurs publics, les médias et les citoyens. Le vote en France d'une loi sur l'usage d'indicateurs complémentaires au PIB dans le processus d'élaboration des lois de finance est à cet égard une avancée notable, à laquelle les travaux de l'Iddri ont fortement contribué.



« *Le vote en France d'une loi sur l'usage d'indicateurs complémentaires au PIB dans le processus d'élaboration des lois de finance est une avancée notable.* »

## DE NOUVEAUX INDICATEURS DE RICHESSE, POUR QUOI FAIRE ?

En 2014, l'Iddri a développé un projet de recherche-action sur les nouveaux indicateurs de richesse. Le débat sur les indicateurs se focalisant habituellement sur le contenu et la forme de ces indicateurs, et peu ou pas sur leur usage, l'Iddri a souhaité mieux comprendre le rôle que ces indicateurs peuvent jouer dans la fabrique des politiques publiques. Une étude a été réalisée pour répondre à cette question à travers l'analyse d'expériences étrangères, en étroite collaboration avec une députée à l'origine d'une proposition de loi visant à mettre en œuvre de nouveaux indicateurs en France. Des ateliers de travail avec les acteurs-clés (gouvernement, administrations, OCDE, parlement, INSEE) ont été organisés pour discuter des messages de l'Iddri et les diffuser. Des publications grand public sont également parues. La proposition de loi a été votée à l'Assemblée nationale début 2015 ; l'Iddri participe désormais au groupe de travail sur la sélection de nouveaux indicateurs, organisé par le Conseil économique, social et environnemental et le *think tank* du gouvernement France Stratégie. L'Iddri poursuit par ailleurs son travail sur les indicateurs, en menant une analyse de l'initiative « Au-delà du PIB » de la Commission européenne, afin de mieux comprendre le fonctionnement de ce processus, sa portée et ses limites.

## LE RÔLE DES NICHES INNOVANTES DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Depuis ses débuts, le programme Nouvelle Prospérité s'est intéressé non seulement aux grandes transformations en cours de nos modèles de développement, mais aussi au rôle que peuvent y jouer des innovations sociales portées par des citoyens, des associations et des entrepreneurs. Partant du constat que l'intérêt des décideurs publics mais aussi des médias et des citoyens grandit pour des « niches innovantes » telles que l'économie du partage et le financement participatif des énergies renouvelables, mais que celles-ci sont encore mal comprises, l'Iddri s'est fixé comme objectif d'analyser ces modèles économiques et organisationnels innovants, leur apport potentiel pour la transition écologique, et d'élaborer des pistes d'action publique pour les soutenir et les orienter vers plus de durabilité. Ainsi, en 2014, le projet « Économie du partage » a étudié l'émergence de pratiques anciennes mais renouvelées par les outils numériques telles que l'auto-partage, la vente et la location de biens entre particuliers (lire l'encadré « L'économie du partage est-elle durable ? », p. 44). Le projet sur le financement participatif des énergies renouvelables a quant à lui clarifié ce concept et identifié les freins au développement de ces initiatives citoyennes grâce à une comparaison des cas français et allemand (lire l'encadré « Projets citoyens : comment les construire ? », p. 44). Ces deux projets ont conduit l'Iddri à travailler avec de nouveaux acteurs et à tisser des liens entre des chercheurs, des décideurs publics et des entrepreneurs qui, jusqu'alors, travaillaient isolément. Fort de ces nouveaux réseaux et de la légitimité qu'elle lui confère, l'Iddri continue désormais à travailler sur ces sujets émergents et à en explorer de nouveaux.

Il est important de noter que ces analyses sur quelques modèles innovants s'inscrivent dans une réflexion plus large sur le rôle que jouent en général de telles « niches » dans la transition de nos systèmes énergétiques, industriels ou agricoles, sur leur capacité à perturber, inspirer et s'hybrider avec les « régimes socio-économiques » en place. Cette réflexion transversale à l'Iddri, et pilotée par le programme Nouvelle Prospérité, s'appuie sur l'analyse historique des transitions ayant eu lieu par le passé dans des secteurs aussi variés que la mobilité ou l'énergie, et elle a vocation à être poursuivie.

## LES INÉGALITÉS ENVIRONNEMENTALES

Enfin, le programme Nouvelle Prospérité a, en 2014, poursuivi en partenariat avec le programme Fabrique urbaine les réflexions menées à l'Iddri sur la précarité énergétique. Partant de la nécessité de mieux concilier les dimensions environnementale et sociale du développement durable, ces travaux se poursuivront avec un nouvel axe de travail sur les inégalités environnementales visant à mieux comprendre les interactions complexes entre les inégalités et la précarité d'une part, les politiques environnementales et la dégradation de l'environnement d'autre part, et à formuler des recommandations de politiques publiques.

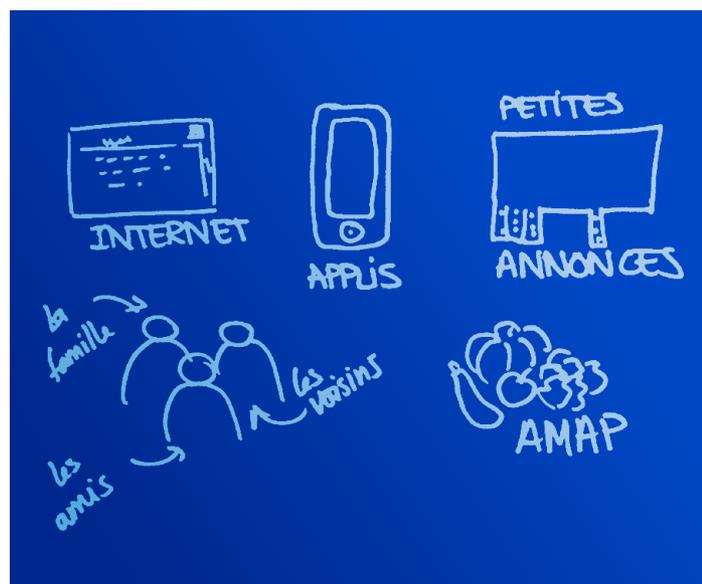
## L'ÉCONOMIE DU PARTAGE EST-ELLE DURABLE ?

Si les décideurs politiques portent un intérêt croissant à des innovations telles que l'économie du partage, ils sont souvent dépourvus d'analyses sur leur potentiel environnemental et sur leurs moyens d'actions pour les renforcer, les orienter vers plus de durabilité et, de manière générale, s'en inspirer. C'est pourquoi l'Iddri a publié son rapport « Économie du partage : opportunités et enjeux pour la transition écologique », à l'été 2014. Ce rapport est le fruit d'un travail ayant mobilisé des entrepreneurs, des décideurs publics et des experts, qui ont pu se rencontrer lors d'événements organisés par l'Iddri et constituer de fait un réseau d'acteurs. Le travail insiste sur le fait que le potentiel environnemental des modèles de partage est important, mais que leur bilan environnemental réel est loin d'être évident. Il identifie par ailleurs des premiers leviers d'action pour les pouvoirs publics et pour les entrepreneurs de cette nouvelle économie. L'analyse de l'Iddri a été diffusée aux niveaux français et international, auprès d'entrepreneurs de l'économie du partage, des pouvoirs publics (administration, Conseil économique et social européen, etc.), et du grand public grâce à la publication de tribunes, d'interviews et d'articles dans de grands quotidiens et des magazines, et grâce à l'organisation d'une grande conférence à Sciences Po sur les pratiques collaboratives. Ce travail se poursuit, en 2015, avec un projet de recherche sur la mobilité collaborative et un autre sur les nouvelles plateformes Internet de partage d'objets, impliquant de nombreux partenaires académiques français.

## PROJETS CITOYENS : COMMENT LES CONSTRUIRE ?

Le débat national sur la transition énergétique de 2013 a fait ressortir l'objectif d'une « transition par tous et pour tous », c'est-à-dire d'un renforcement de l'appropriation locale et citoyenne de cette transition. Grâce au succès des expériences allemande et danoise, les projets participatifs et citoyens d'énergies renouvelables ont rapidement été reconnus comme un vecteur potentiel d'une telle gouvernance partagée. Or, au-delà du consensus de principe sur la pertinence de ces mécanismes, aucune analyse ne permettait à ce stade d'identifier les barrières et leviers relatifs à leur développement. C'est pourquoi l'Iddri a publié en 2014 l'étude « Projets citoyens pour la production d'énergie renouvelable : une comparaison France-Allemagne », qui a permis d'identifier des propositions de réformes concernant à la fois les questions juridiques, les mécanismes financiers et le besoin d'assistance publique de ces modèles innovants.

Construit à partir de nombreux échanges avec les parties prenantes et de la création d'un réseau d'experts en France, ce travail a bénéficié d'une importante résonance médiatique et, au travers d'échanges avec les ministères et parlementaires, il a notamment pu servir d'inspiration aux propositions émises sur les projets participatifs dans la loi française de transition énergétique. Fort de ce succès, l'Iddri approfondit ses activités sur ce thème en 2015, à travers l'étude des modalités d'intervention des collectivités et des entreprises du secteur de l'énergie dans ces modèles participatifs.



# Regards sur la Terre 2015

## Construire un monde durable



ARMAND COLIN

**Regards sur la Terre, l'annuel  
du développement durable, décrypte  
la complexité des processus qui composent  
le développement durable et en révèle  
toute la richesse : les permanences  
et les mutations, les temps forts  
et les problématiques montantes.**

Fruit d'une collaboration entre l'Agence française de développement (AFD), l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri) et The Energy and Ressources Institute (TERI), et publié par Armand Colin, *Regards sur la Terre* est un outil d'information et de compréhension indispensable pour appréhender toute la richesse du développement durable.

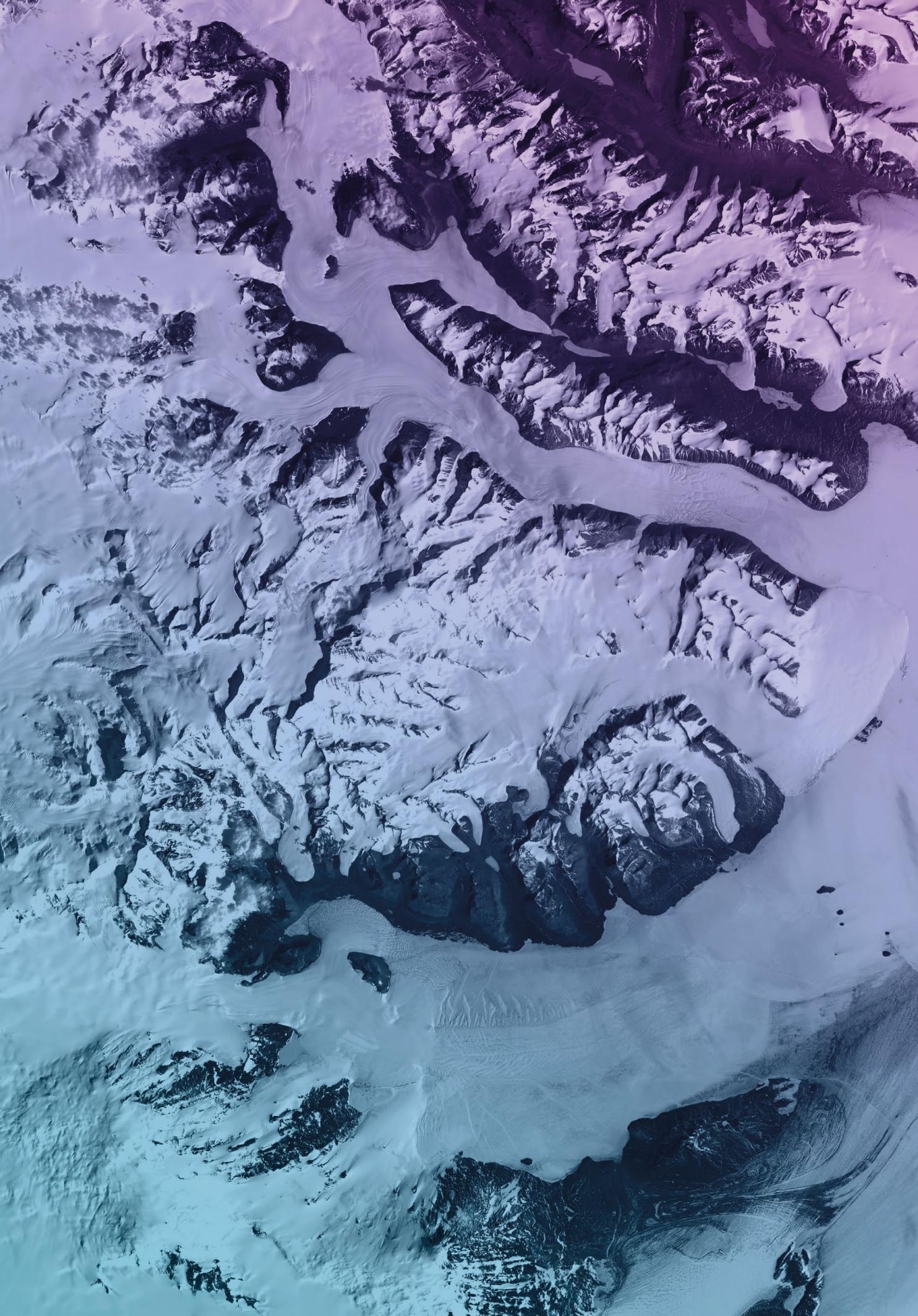
### **CHAQUE ANNÉE, REGARDS SUR LA TERRE EST COMPOSÉ DE DEUX PARTIES :**

- les dates-clés de l'année et l'état des lieux des enjeux internationaux, dans les domaines du climat, de la biodiversité, des ressources naturelles, de la gouvernance, de l'énergie ou du développement ;
- un dossier thématique, réalisé par différents spécialistes et scientifiques, écologistes, biologistes, géographes, économistes et juristes, qui croisent leurs regards et leurs expertises pour apporter éclairages et éléments de réponses.

### **REGARDS SUR LA TERRE 2015 - CONSTRUIRE UN MONDE DURABLE**

Conférence d'Addis Abeba sur le financement du développement en juillet, Assemblée générale des Nations unies sur la définition et l'adoption des Objectifs de développement durable (ODD) en septembre et Conférence des Parties de Paris sur le changement climatique en décembre. Trois rendez-vous exceptionnels qui font de 2015 une année charnière pour le développement. Le nouvel agenda sera selon les mots du secrétaire général de l'ONU un « agenda de transformation » : transformation des économies, des sociétés, mais aussi des manières de négocier les politiques afin d'atteindre les ODD que les Nations sont en train de se fixer.

L'édition 2015 de *Regards sur la Terre* raconte ces transformations en offrant une analyse de première main pour comprendre les changements en cours et les défis posés par le développement durable dans un certain nombre de pays clés (Chine, Brésil, Inde, Russie, etc.). Dans chacun de ces contextes, sont notamment décryptées les questions de mise en œuvre des options de développement, en visant à faire de son financement un levier de transformation des économies et des sociétés.



## Crédits

Coordination : Carine Antunes, Pierre Barthélemy, Léna Spinazzé

Relecture : Carine Antunes, Pierre Barthélemy, Elise Coudane, Delphine Donger, Jérôme Dupuis, Léna Spinazzé, Pepper Only

Traduction : Katell Guernic

Conception graphique et réalisation : Pepper Only ([www.pepperonly.com](http://www.pepperonly.com))

Impression : Pure impression / imprimé sur du papier certifié FSC

### CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

p. 4, 8, 9, 17 : Iddri

p. 12 : Laurent Villeret - Dolce Vita

p. 23, 25, 26, 33, 34, 37, 40, 42 : Thinkstock

p. 24 : UN Photo/Paulo Filgueiras

p. 30 : Asian Development Bank

p. 31 : ovofrito

p. 38 : Neil Palmer (CIAT)

p. 44 : Conférence sur l'économie collaborative avec Sébastien Kraft le 18/11/2014

p. 46 : McMurdo Dry Valleys - NASA



Institut du développement durable  
et des relations internationales  
27, rue Saint-Guillaume  
75337 Paris cedex 07  
France

[www.iddri.org](http://www.iddri.org)

# IDDRI